



L'action de l'Etat

dans les
Alpes-
de-
Haute-
Provence



2010



Propos introductif



Ce document a pour objectif de retracer les principales actions des services de l'Etat, qui chaque jour, ont oeuvré dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, sous l'autorité de mon prédécesseur, le Préfet Pierre N'Gabane, afin d'assurer les diverses missions de service public dont l'Etat a la charge, dans un cadre organisationnel complètement renouvelé.

L'année 2010 constitue en effet l'an I de la nouvelle organisation de l'Etat territorial. Depuis le 1er janvier, les services de l'Etat sont désormais rassemblés, recentrés sur leurs missions, gage d'efficacité et de meilleure lisibilité. Cette réforme a nécessité une large implication des agents de l'Etat.

Au travers de ce bilan d'activités sont décrites les missions menées au service de la protection des populations, du développement économique et de l'attractivité de nos territoires, de la solidarité et de la cohésion sociale ainsi que les missions régaliennes qui incombent traditionnellement aux préfetures.

Au moment où la question de la présence étatique et de ses moyens est souvent posée, ce rapport est l'occasion pour moi de réaffirmer avec conviction, dans un contexte budgétaire contraint, que l'ensemble des agents de l'Etat placés sous ma responsabilité depuis février dernier, a su répondre aux attentes de nos concitoyens en incarnant un Etat proche et protecteur, garant de la sécurité et de notre pacte républicain.

Forte de l'idée que la bonne administration est au coeur d'un Etat de droit, je veille à ce que l'ensemble des services de l'Etat travaille de concert pour garantir la cohérence et la mise en oeuvre des politiques publiques sur notre territoire, tout en régulant et assurant une fonction de proximité au service des Bas-Alpins. Moderniser l'Etat sans en changer sa raison d'être : c'est ce vers quoi tend notre action au quotidien et ce qu'illustre le rapport d'activités des services de l'Etat des Alpes-de-Haute-Provence pour l'année 2010.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'Y' followed by a loop and a vertical line extending downwards.

Yvette MATHIEU
Préfète des Alpes-de-Haute-Provence

En bref

Les chiffres clés du département des Alpes-de-Haute-Provence

(Source INSEE)

Population au 31 décembre 2010 : 157 965 habitants.

Densité de la population :

Alpes-de-Haute-Provence : 22,5 habitants/km²
Nationale : 112 habitants/km²

Taux d'urbanisation :

Alpes-de-Haute-Provence : 53,3 %
National : 77 %

La carte administrative :

- 4 arrondissements : Barcelonnette, Castellane, Digne-les-Bains et Forcalquier
- 30 cantons
- 200 communes (dont 198 comptent moins de 10 000 habitants)
- 23 communautés de communes
- 69 syndicats



Les services de l'Etat dans les Alpes-de-Haute-Provence en quelques chiffres

Les effectifs de l'Etat au 31 décembre 2010 : 4 060 agents.

Les dépenses de l'Etat en 2010¹ : 322 702 209 €

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales : 217 291 407 €

¹ Il s'agit uniquement des dépenses de l'Etat retracées par la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes-de-Haute-Provence en 2010. Ce chiffre n'offre donc, de ce fait, qu'une vision très partielle des dépenses de l'Etat dans le département. A titre d'exemple, il n'intègre pas les dépenses de rémunérations des agents en poste dans le département.

Sommaire

- 1** **L'Etat local se modernise pour un meilleur service** *page 9*
- 2** **L'Etat veille à la sécurité et à la protection des populations** *page 13*
- 3** **L'Etat soutient la reprise économique et l'emploi dans un contexte socio-économique de sortie de crise** *page 18*
- 4** **L'Etat est garant de la cohésion sociale et de la solidarité** *page 22*
- 5** **L'Etat promeut un aménagement et un développement durables du territoire départemental** *page 29*
- 6** **L'Etat assure la gestion fiscale et financière** *page 39*
- 7** **Annexes** *page 42*



L'Etat local se modernise pour un meilleur service

Action emblématique de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), la Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RÉATE) vise à renforcer l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques, l'articulation des services déconcentrés de l'Etat entre les différents échelons territoriaux et à développer les logiques interministérielles au service des citoyens et des élus locaux. Elle définit ainsi un nouveau cadre d'action de l'administration territoriale : l'échelon régional, qui devient le niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques, est consolidé autour du Préfet de Région. Ce dernier est dorénavant responsable de l'application des politiques nationales et communautaires dans la région et de la répartition des moyens des services de l'Etat entre les départements. Pour ce faire, il s'appuie sur un nombre limité de directions régionales (8 au lieu de 22 initialement) et un secrétariat général aux affaires régionales renforcé. Le Préfet de département est confirmé dans sa responsabilité de mise en oeuvre des politiques publiques au plus près des citoyens. Dépositaire de l'autorité de l'Etat dans le département, il a seul la responsabilité de l'ordre public et de la sécurité des populations, du contrôle de légalité et du droit des étrangers. Sauf exception, il est le délégué départemental des établissements publics de l'Etat ayant un échelon territorial, tels que l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) ou l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé). Il assure l'unité de l'Etat dans un cadre d'action rationalisé.

Simplifier l'organisation des services de l'Etat

Après une année 2009 consacrée à l'élaboration du macro-organigramme des services, à sa déclinaison détaillée par structure et à la poursuite de la concertation, 2010 a vu la mise en place concrète et opérationnelle de la réorganisation de l'administration de l'Etat dans le département.

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2010, le Préfet de département, chargé de la mise en oeuvre des politiques publiques au plus près des citoyens et dans le cadre fixé par le Préfet de Région, disposait, pour ce faire, de services resserrés constitués par :

glements, de la garantie des libertés publiques et du développement économique. Par ailleurs, elle est appelée à jouer un rôle important en termes de pilotage de l'interministérialité, de mutualisation et de performance.

Le rôle d'échelon administratif de proximité **des sous-préfectures** est réaffirmé et conforté avec l'attribution, pour chacune d'entre elles, de missions de nature départementale (**Barcelonnette** : le loup, mission montagne, numérique, questions transfrontalières ; **Castellane** : Verdon, maintien des services publics en milieu rural ; **Forcalquier** : énergies nouvelles et Vallée des énergies, ITER, Harkis et rapatriés).

La préfecture et les sous-préfectures :

La **préfecture** a recentré ses missions sur un «cœur de métiers» constitué de la représentation de l'Etat, des politiques de sécurité et de prévention (publique, civile, routière), de l'utilité publique, du contrôle de légalité (y compris en matière d'urbanisme), de l'expertise juridique, de la ré-

Deux directions départementales interministérielles (DDI) :

La Direction Départementale des Territoires (DDT)

Constituée très largement à partir de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), créée en janvier 2009, elle a pour mission de mettre en oeuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires ;

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Cette direction poursuit un double objectif de renforcement du lien social et de renforcement des missions de prévention et de contrôle de l'Etat.

Elle regroupe les anciens «services déconcentrés» suivants : la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS); le pôle social de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), les services de la Préfecture chargés des questions sociales (service politique de la ville, lutte contre les discriminations...) et de la vie associative (greffe des associations pour l'arrondissement chef-lieu), le délégué départemental pour le droit des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes, la Direction



Hôtel de la préfecture à Digne-les-Bains ▲

Départementale des Services Vétérinaires (DDSV), l'unité départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (UDCCRF) et une partie de la DDEA (fonctions sociales du logement).

Trois antennes territoriales de directions régionales :

placées sous l'autorité fonctionnelle du Préfet :

L'unité territoriale de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement),

constituée à partir de l'ancienne subdivision de la DRIRE Alpes-du-Sud et compétente en matière d'inspection des installations classées, de police des mines et des carrières et de contrôle technique des véhicules (réception des véhicules) ;

L'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi),

compétente en matière de législation du travail, d'emploi et de développement économique (ex DDTEFP) ;

L'unité territoriale de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles),

constituée à partir du service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP). Cette unité territoriale prend le nom de Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP). Elle reste compétente en matière de protection, d'entretien et de mise en valeur du patrimoine historique et naturel.

Les services en charge de la sécurité intérieure :

Police et gendarmerie nationales œuvrent, au quotidien, dans un cadre organisationnel plus intégré depuis le rattachement, en 2009, de la gendarmerie nationale au ministère de l'intérieur, en faveur de la sécurité et de la protection des bas-alpins.

Cet ensemble est complété par :

La délégation territoriale de l'agence régionale de santé (ARS) :

Nouvel établissement public de l'Etat, l'Agence Régionale de Santé PACA a été mise en place le 1er avril 2010. Clé de voûte de la nouvelle organisation du système de santé prévu par la loi « hôpital, patients, santé et territoires » du 21 juillet 2009, elle a pour vocation de définir la politique de santé de la région, la mettre en œuvre et contribuer à la maîtrise des dépenses de santé. Elle dispose d'antennes dans chaque département de la région. Tel est donc le cas dans les Alpes-de-Haute-Provence. Constituée à partir de l'ancienne DDASS (volet santé publique), la délégation territoriale de l'ARS demeure le premier niveau de veille, d'alerte et de gestion des risques sanitaires. Le délégué territorial est le correspondant de proximité du Préfet de département pour ce qui concerne sa compétence en matière de veille, de sécurité et de police sanitaires, de salubrité et d'hygiène publiques. Un protocole conclu entre le

directeur général de l'ARS et le Préfet le 3 avril 2010, pour une durée de 3 ans renouvelables, précise les engagements de service de l'ARS et de sa délégation territoriale pour la préparation et, le cas échéant, la mise en œuvre des décisions relevant de ces champs de compétence ;

L'inspection académique,

qui a conservé ses missions de mise en œuvre dans le département de la politique éducative définie par le Gouvernement, dans le cadre des objectifs éducatifs et d'orientation fixés par le recteur d'académie ;

La direction départementale des finances publiques (DDFiP),

issue de la fusion de la trésorerie générale et de la direction départementale des services fiscaux.

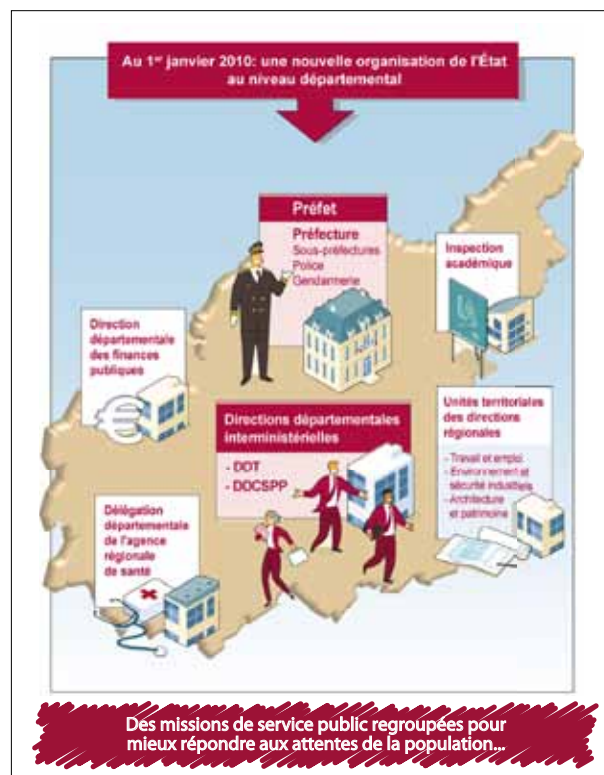
Créée juridiquement le 25 janvier 2010, la DDFiP est l'interlocuteur fiscal unique des particuliers et des professionnels du département. A travers ses 30 structures, elle accompagne l'ensemble des collectivités locales en matière budgétaire, comptable et financière

et de services à compétence spécifique :

service départemental des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), délégation militaire départementale....

Cette réorganisation structurelle s'est accompagnée, dès la fin du mois de janvier 2010, d'un regroupement spatial d'une partie des services ainsi constitués (préfecture et DDI), pour certains dans des locaux provisoires, dans l'attente de la création d'une cité administrative dans la ville-chef-lieu, projet phare du schéma départemental pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).

La nouvelle réorganisation des services de l'Etat a fait l'objet d'une communication locale conséquente à destination tant des partenaires de l'Etat que du grand public.



Elaborer une stratégie immobilière ambitieuse

Fruit d'un important travail de réflexion et de concertation, le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière a été définitivement validé par le niveau central le 20 décembre 2010. S'appuyant sur les caractéristiques et l'état général du parc immobilier de l'Etat dans le département, ce schéma définit, pour les cinq années à venir, la stratégie arrêtée localement à l'effet de rationaliser l'implantation des services, en améliorant les conditions de travail des agents et les conditions d'accueil des usagers tout en réduisant les dépenses de fonctionnement liées à l'immobilier.

Le projet phare consiste en la création d'une cité administrative dans les locaux de l'ancien hôpital domanial «Romieu», à Digne-les-Bains, qui accueillera, à terme, 9 services de l'Etat totalisant 138 postes de travail. Cette opération ambitieuse, représentant un investissement de plus de 6 M€, sera réalisée dans le cadre d'une démarche environnementale exemplaire.

D'autres opérations d'envergure sont également prévues (réhabilitation de l'immeuble abritant l'ancienne Trésorerie générale à Digne-les-Bains afin d'y accueillir le Tribunal d'instance et le Conseil des prud'hommes, nouvelle implantation du commissariat de Digne-les-Bains ...).

D'autres actions s'inscrivant dans le cadre de la politique de mutualisation interministérielle des moyens de l'Etat ont été initiées en 2010 (participation aux réflexions relatives à la création de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines et de la mission régionale d'achats...).

Chiffres-clés

du volet immobilier de la RÉATE dans les Alpes-de-Haute-Provence

Nombre d'implantations

avant RÉATE : 64

après RÉATE : 53

Surface utile nette

avant RÉATE : 22 668 m²

après RÉATE : 18 523 m²

Ratio SUN : poste de travail

avant RÉATE : 16,61 m²

après RÉATE : 13,57 m²

Volet financier du SPSI : 6 069 000 €

d'investissement / produits de cessions des

bâtiments domaniaux mis en vente devant

revenir au plan local : 2 480 300 €

(dont 490 000 € en 2010)

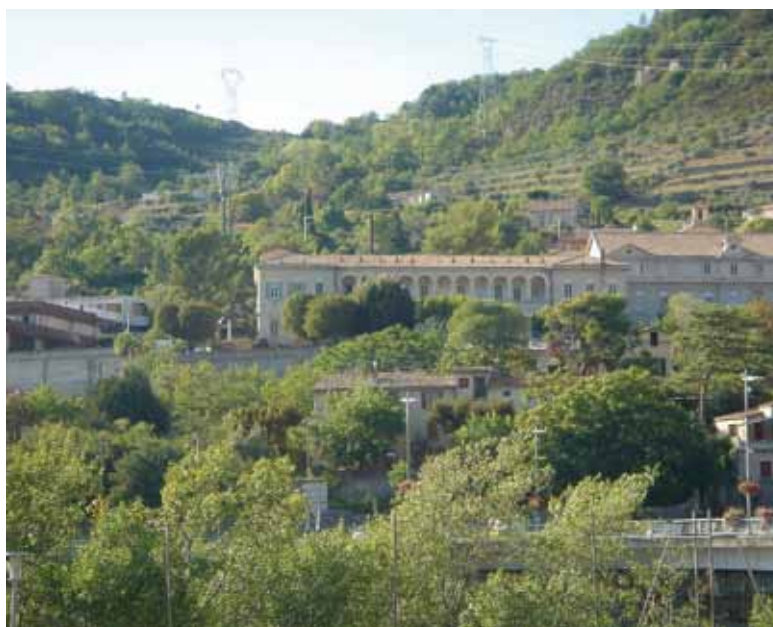
Date prévue d'achèvement des travaux de

réhabilitation de l'ancien hôpital Romieu :

décembre 2013

Montant des crédits mobilisés en 2010 pour

le regroupement des services : 130 000 €



L'ancien hôpital Charles Romieu à Digne-les-Bains, accueillera 9 services de l'Etat en 2014

Poursuivre les efforts de modernisation de l'Etat au profit de ses partenaires et des usagers

Parallèlement à la réorganisation structurelle des services de l'Etat, les mesures décidées par les 3 premiers conseils de modernisation des politiques publiques (CMPP) et concourant à offrir un meilleur service tant aux partenaires de l'Etat qu'aux usagers ont été mises en place en 2010, conformément au calendrier national fixé, ou poursuivies.

Une amélioration de la qualité du service rendu aux collectivités locales

■ La modernisation du contrôle de légalité

Conformément aux orientations issues de la RGPP, le contrôle de légalité des actes des collectivités locales et de leurs grou-

pements a été réorganisé, dans un souci d'efficience :

- **le conseil et le contrôle sur les actes ont été centralisés en préfecture.** Cette centralisation de l'expertise juridique s'est opérée de façon progressive (1er trimestre 2009 pour le contrôle de légalité et budgétaire des collectivités locales des arrondissements de Barcelonnette et Castellane et 1er janvier 2010 pour celles de l'arrondissement de Forcalquier et contrôle sur les actes d'urbanisme) ; le sous-préfet reste toutefois le seul signataire des lettres d'observations ;
- **un plan de contrôle départemental** a été redéfini pour l'ensemble du département, précisant les domaines et axes prioritaires de contrôle (commande publique, urbanisme, environnement notamment) ;

- le développement de la télétransmission des actes des collectivités locales par le logiciel ACTES est toujours encouragé. L'Etat, au travers de la dotation globale d'équipement (DGE), subventionne cet équipement. Au 31 décembre 2010, 28 collectivités locales (ou EPCI) étaient raccordées à l'application, soit une transmission par voie électronique représentant 9,73 % du total des actes transmis (contre 0,4 % en 2009) ;

- le nombre d'actes soumis à transmission a, enfin, été réduit en application d'une ordonnance du 17 novembre 2009.

Chiffres-clés

Nombre d'actes reçus au titre du contrôle de légalité : 27 879
 Nombre d'actes reçus au titre du contrôle budgétaire : 4 284
 Nombre d'actes télétransmis : 2 851
 Nombre de lettres d'observations : 1233
 Nombre de saisines des juridictions : 21
 Nombre d'actes retirés ou réformés après intervention de l'Etat : 201

■ Une offre de service élargie proposée par la direction départementale des finances publiques

La création du **service de fiscalité directe locale**, interlocuteur fiscal unique des collectivités locales, permet de maximiser le conseil rendu aux élus en matière de fiscalité locale. Cette évolution s'inscrit dans le cadre du renouvellement de l'offre de services aux collectivités locales, qui prévoit également la poursuite du processus de dématérialisation des échanges et le renforcement des prestations d'analyse et de conseil. Deux nouvelles conventions de dématérialisation ont ainsi été signées en 2010 avec, d'une part, le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale pour la paye de ses agents et, d'autre part, la commune d'Annot pour les délibérations et arrêtés.



La Direction Départementale des Finances Publiques à Digne-les-Bains ▲

■ Un conseil aux élus soutenu

Au-delà de l'envoi de circulaires techniques et des réponses apportées aux demandes individuelles, les services de la préfecture et des sous-préfectures, en lien avec les autres services de l'Etat (DDFiP notamment) ont organisé **des réunions d'échanges** avec les élus et leurs services sur les thèmes d'actualité majeurs en 2010 et les réformes en cours, avec une attention plus particulière portée à :

- l'**information des élus sur la réorganisation des services de l'Etat**,
- la **réforme de la taxe professionnelle** : cette réforme majeure¹ a été explicitée au travers de plusieurs actions de communication : communiqués et conférences de presse, rencontres avec les professionnels (comités locaux d'usagers professionnels, experts comptables, centres de gestion agréés, chambres consulaires...), réunions avec les élus.

Des démarches simplifiées pour les usagers

■ L'achèvement de la mise en place de guichets fiscaux uniques au profit des contribuables

En 2010, trois nouveaux **services des impôts des particuliers** (SIP) ont été mis en place, à Sisteron, Barcelonnette (avril) et Manosque (décembre), s'ajoutant aux SIP de Digne-les-Bains et de Saint-André-les-Alpes. Par ailleurs, l'accueil fiscal de proximité mis en place dans les trésoreries a été généralisé en 2010.

■ Des titres plus sûrs et délivrés plus rapidement

Les diverses mesures de simplification des procédures mises en place en 2009 (centralisation du traitement des cartes nationales d'identité (CNI) en préfecture, réforme du système d'immatriculation des véhicules, passeport biométrique ...) ont permis de réduire significativement les délais de délivrance de ces titres et ce malgré la hausse continue du niveau de fréquentation des services. A titre d'exemple, le délai moyen de délivrance des CNI a été réduit d'un quart par rapport à 2009 (1,68 jours contre 2,27 en 2009). Ce délai est 2 fois moins important que celui de la moyenne des préfectures de département de taille équivalente aux Alpes-de-Haute-Provence. Globalement, les délais de délivrance des titres à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence sont inférieurs à ceux constatés dans les préfectures de taille équivalente.

Chiffres-clés

sur l'activité de délivrance des titres en 2010 (préfecture et sous-préfectures)

- cartes nationales d'identité : 15 868
- Passeports : 5 839
- Cartes grises : 42 765
- Permis de conduire : 7 188
- Etrangers (titres de séjour) : 1 984

¹ On renverra, sur le contenu de cette réforme à la page 40 du présent document

L'Etat veille à la sécurité et à la protection des populations

Parce qu'elle est une condition préalable à l'exercice de toutes les libertés publiques et, par conséquent, au bon fonctionnement de la démocratie, la garantie de la sécurité des personnes et des biens constitue l'une des priorités de l'action de l'Etat.

Agir au quotidien en faveur de la sécurité publique

Une délinquance en légère hausse en 2010

Avec 7 042 faits constatés en 2010, la délinquance dans les Alpes-de-Haute-Provence enregistre une légère hausse de **1,48 %** par rapport à 2009.

Chiffres-clés

- Délinquance générale : + 1,48 %
- Atteintes volontaires à l'intégrité physique : + 1,07 %
- Atteintes aux biens : + 2,2 %
- Escroqueries et infractions économiques : - 10,43 %

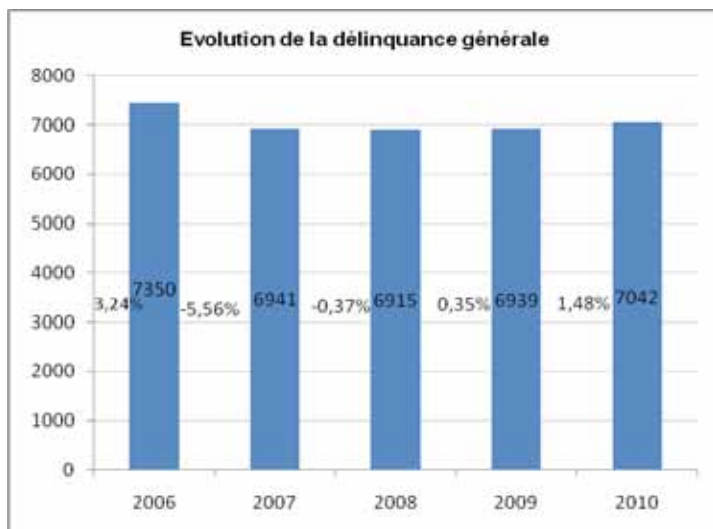
la sécurité (Direction départementale des Finances Publiques, Inspection Académique, Douanes, Groupement d'intervention régional), cette instance vise à assurer un pilotage partagé des politiques de sécurité. Dans le droit fil des importantes réformes mises en œuvre dès 2002 avec la LOPSI (loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure), et qui ont notamment abouti au rattachement de la gendarmerie au ministère de l'intérieur en 2009, l'année 2010 a permis de concrétiser des mutualisations de moyens entre la gendarmerie et la police nationales et de rechercher une constante amélioration de la coordination de leurs actions sous la conduite du Préfet au bénéfice de la sécurité de nos concitoyens.

La mise en œuvre de plans d'actions ciblés

En 2010, plusieurs plans particuliers de lutte contre la délinquance ont été mis en œuvre.

Ainsi, dès le mois de février, devant la multiplication des vols à main armée, une campagne de prévention a été mise en place (contacts médiatisés avec les représentants des professionnels, relations personnalisées avec les commerçants, adaptation des patrouilles). Ce dispositif a été complété, en fin d'année 2010, par la réalisation d'une opération anti-hold-up (sensibilisation des commerçants à cette forme de délinquance, toujours plus fréquente en période de fin d'année).

Le Préfet N'Gahane à la rencontre des commerçants dans le cadre de la mise en place, en fin d'année 2010, du plan anti-hold-up ▼



Un pilotage et une coordination renforcés des forces de sécurité

La cohérence de la politique départementale de sécurité est abordée dans le cadre du comité départemental de sécurité qui réunit l'ensemble des services de l'Etat concourant à la politique de sécurité intérieure. Dans un souci d'efficacité, se tiennent des réunions hebdomadaires présidées par le Préfet qui rassemblent les forces de l'ordre. Depuis 2009, des réunions d'état major départemental de sécurité sont organisées mensuellement, sous la présidence conjointe du Préfet et du Procureur de la République. En associant les chefs de service concernés par la problématique de



Par ailleurs, **en matière de lutte contre les cambriolages**, les opérations tranquillité vacances ont été étendues à toutes les vacances scolaires (483 personnes ont signalé leur départ en 2010, chiffre en hausse par rapport à 2009). La cellule anti-cambriolage départementale, opérationnelle depuis septembre 2009, a poursuivi ses travaux en 2010. Réunions mensuelles et contacts téléphoniques et électroniques ont permis de partager les informations et de mettre en place un suivi commun. L'intervention systématique de la police scientifique et ces échanges ont permis d'élucider 3 séries de cambriolages dans le courant de l'année. Notons également la mise en place d'**un plan de lutte contre le trafic de stupéfiants**, complété par des actions de prévention soutenues financièrement par les crédits de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) à hauteur de 57 852 €.

Un plan spécifique pour lutter contre les violences scolaires

Le 26 novembre 2010 a été signée une convention départementale entre le Préfet, le Président du Conseil Général, le Procureur de la République et l'Inspecteur d'Académie définissant précisément le rôle de chacun dans la lutte contre les violences scolaires. Cette convention s'inscrit dans le cadre du plan de prévention de la délinquance dans les Alpes-de-Haute-Provence, arrêté le 8 avril 2010.

En matière de lutte contre la fraude, dans le prolongement de l'expérimentation menée sur l'année 2009 par la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, les comités uniques de lutte contre toutes les fraudes (travail dissimulé, fraude sociale et fraude fiscale) ont été généralisés au niveau de chaque département en 2010. **Ce comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF)** réunit tous les services de l'Etat et les organismes sociaux intéressés par la lutte contre la fraude, sous la co-présidence du Préfet et du Procureur de la République. Le comité plénier fixe les objectifs et le comité opérationnel programme les contrôles coordonnés.

Chiffres-clés

Travail illégal ou dissimulé

- 420 entreprises contrôlées
- 35 procédures dressées

Lutte contre la fraude

- 112 917 € de redressement pour prestations indues
- 2 signalements transmis au Parquet
- 11 procédures dressées pour fraude documentaire

Un nouveau plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes

Il a été arrêté par le Préfet N'Gahane le 8 avril 2010, à l'issue du conseil départemental *ad hoc* qui l'avait approuvé. Il adapte, au plan local, le plan national de prévention adopté par le Comité interministériel de prévention de la délinquance le 2 octobre 2009. Ce plan définit les objectifs de la politique de prévention dans les Alpes-de-Haute-Provence, de 2010 à 2012, et les actions s'y rapportant. Les 7 axes prioritaires de ce plan sont les suivants :

- Développer la prévention situationnelle et recourir prioritairement à la vidéoprotection,
- Mieux prévenir la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs,
- Améliorer l'accueil des victimes et l'aide aux victimes de violences intrafamiliales,
- Prévention de la récidive et réinsertion,
- Lutte contre les stupéfiants,
- Lutte contre les violences routières,
- Favoriser la coordination des acteurs locaux.

Une partie des actions identifiées, portées par les collectivités locales ou des associations, a bénéficié des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIDPD). En 2010, la dotation allouée au département [hors crédits fléchés pour l'équipement en vidéo-protection (11 200 €)] s'est élevée à **71 056 €**. Ces crédits ont permis de soutenir des actions de prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs, d'amélioration de l'accueil des victimes ou encore de prévention de la récidive et réinsertion. Au total, compte tenu des cofinancements et des autofinancements, ce sont **112 314 €** qui ont été consacrés à des actions de prévention en 2010 (y compris vidéo-protection). 63 autorisations d'installation de nouveaux systèmes de vidéo surveillance ont été délivrées en 2010 par la préfecture.

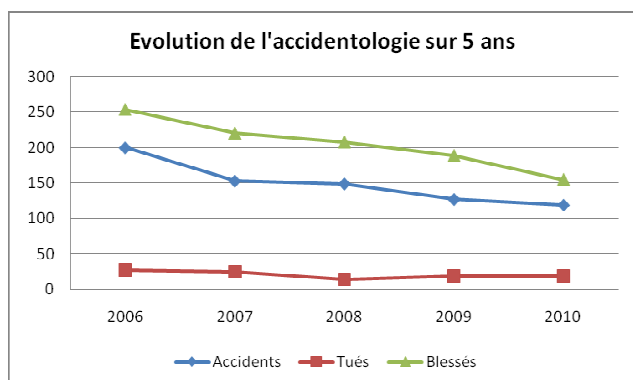
Journée
Sécurité intérieure
du 9 octobre 2010



Poursuivre la lutte contre l'insécurité routière

Une accidentologie qui demeure globalement orientée à la baisse en 2010, avec une stabilité du nombre des tués

Alors que les résultats à fin octobre laissaient présager une nette amélioration de la sécurité routière, avec 10 accidents mortels depuis le début de l'année, les mois de novembre et décembre ont vu quasiment doubler le nombre des victimes avec 9 accidents mortels, portant à 19 le nombre de personnes qui ont perdu la vie sur les routes bas-alpines en 2010 (chiffre identique en 2009). En revanche les accidents corporels et le nombre de blessés ont poursuivi leur évolution à la baisse.



L'alcoolémie reste l'une des causes principales de ces accidents mortels (constatée dans 7 accidents mortels). En revanche, et à l'inverse de 2009, la vitesse n'est en cause que dans 2 accidents mortels.



Du 16 au 22 septembre 2010, la **semaine de la sécurité routière et de la mobilité durable** a permis, à nouveau, de sensibiliser le grand public aux réalités de la sécurité et aux enjeux des modes doux de déplacement au travers de 23 actions.

Journée relais motards au Lauzet/Ubaye

Le nombre de motocyclistes décédés sur les routes du département a nettement chuté en 2010 (3) après l'année noire de 2009 (10). Ces bons résultats sont la conséquence d'importants moyens mis en œuvre, en termes de contrôles, mais également de prévention à l'attention des touristes motocyclistes avec la collaboration du Conseil Général (implantation de panneaux de sensibilisation, publication d'une plaquette, actions spéciales « motards »).



Une mobilisation sur tous les fronts

Les **contrôles routiers** sont toujours réalisés à un rythme soutenu. **32 287 infractions** ont été relevées par les 15 radars automatiques fixes, les 6 radars embarqués que compte le département et lors de contrôles traditionnels. 113 excès de grande vitesse ont donné lieu à des rétentions immédiates de permis de conduire (117 en 2009), suivies dans la grande majorité des cas de suspensions administratives. Par ailleurs, les contrôles d'alcoolémie opérés ont engendré 370 suspensions de permis de conduire.



Contrôle routier

S'agissant de la prévention, le **plan d'action départemental d'actions de sécurité routière** (PDASR) a permis de financer, en 2010, **69 actions pour un montant total de 80 919 €**. Parmi les plus significatives, peuvent être citées la réalisation de panneaux et plaquettes multilingues et l'organisation de deux relais pour les motards à Castellane et au Lauzet-Ubaye, la réalisation et la diffusion de spots télé sur FR3 (piétons jeunes et seniors, motards) ou encore l'organisation d'actions à Manosque sur la thématique « les jeunes et la route ».



Protéger les populations contre les risques

La prévention face aux risques naturels, technologiques et sanitaires

Le travail de planification des risques a été poursuivi en 2010 avec notamment :

- **en matière de risques naturels majeurs** : l'approbation de 7 nouveaux plans de prévention des risques naturels (PPRN), dont un PPRN multirisques, la réalisation d'un atlas des Zones Inondables et du Domaine Public Fluvial de La Durance entre Serre-Ponçon et la limite aval du département ;



- **en matière de risques technologiques** : l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de SANOFI et la préparation à la prescription du PPRT d'ARKEMA;

- **en matière de risques sanitaires** : l'engagement d'un travail de concertation entre la préfecture, l'ARS et les services du Conseil Général à l'effet d'aboutir à un plan de lutte **contre la dengue et le chikungunya**, suite à la présence constatée, au cours de l'été 2010, du moustique « Tigre » dans le département.

L'optimisation de la préparation et de la gestion des crises

En matière de préparation à la gestion de crise, la préfecture a contribué à la **refonte du système d'alerte et d'information des populations** demandée par le niveau central, l'objectif étant, d'ici 2015, de moderniser et de diversifier l'ensemble des moyens d'alerte des populations. La préfecture a ainsi procédé au recensement et au diagnostic de l'ensemble des sirènes du département. Par ailleurs, le travail de **planification opérationnelle de sécurité civile** s'est poursuivi en 2010, en particulier en ce qui concerne la révision du plan ORSEC, dont la validation devrait intervenir en 2011. De plus, sous l'impulsion des services de l'Etat et avec leur aide, l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permet aux communes de planifier l'information, l'alerte, l'assistance et le soutien des populations, a fortement augmenté en 2010 (34 communes s'en sont dotées au cours de la seule année 2010 sur un total de 55 réalisés). Cette

politique d'incitation sera poursuivie en 2011, plus particulièrement à l'égard des communes qui ont l'obligation de disposer d'un tel document. Afin de tester l'efficacité des plans élaborés et la réactivité des secours en cas de crise, **cinq exercices de sécurité civile** ont été organisés en 2010, suivis à chaque fois d'un retour d'expérience :

- exercice avalanche dans la station de ski du Sauze en janvier,



Exercice avalanche au Sauze (janvier 2011) ▲

- exercice de sécurité dans le tunnel autoroutier de la Baume à Sisteron (juin 2010),

- exercice Sauvetage Aéro-TERrestre (plan SATER) dans la montagne de Lure (juin 2010),

- exercice «Eaux fortes» (barrages de Castillon/Chaudane),

- exercice «risques technologiques» avec le déclenchement du plan particulier d'intervention de l'entreprise SANOFI à Sisteron sur la base d'un scénario prévoyant une fuite d'acide chlorhydrique dans l'enceinte de l'établissement (décembre).



Exercice risques technologiques organisé le 9 décembre 2010 au sein de l'entreprise SANOFI, à Sisteron ▲

La gestion de crises en 2010

Les services de l'Etat ont eu à gérer plusieurs crises en 2010. Parmi les plus marquantes, on retiendra :

- **la fuite de naphthalène survenue sur le site de Géosel** à Dauphin, le 1er mai, suite à la rupture d'une canalisation de stockage. Devant l'ampleur de l'incident (fuite d'environ 200 m3, pollution d'un ruisseau et nuage de gaz potentiellement explosif), le Préfet a déclenché le plan particulier d'intervention (PPI). 282 habitants des quartiers de Dauphin et Saint-Maime ont été évacués dans la nuit par mesure de précaution et ont pu regagner leur domicile le lendemain après sécurisation des lieux. 131 personnes ont été, au total, mobilisées pour la gestion de cet incident ;



*Fuite de naphthalène le 1er mai 2010 ▲
à Dauphin*

Activité opérationnelle des centres d'incendie et du secours du département en 2010: 11 844 interventions (+ 6,11 % par rapport à 2009) générant 15 393 sorties de secours pour l'ensemble des centres.

Les sapeurs pompiers démontrent en toutes circonstances une disponibilité et une efficacité exemplaires en matière de protection des populations.



- **la fuite**, quelques semaines plus tard (28 mai), **sur le PIPE Transéthylène à Montfuron**,

- **les épisodes neigeux de l'hiver 2009-2010** conjugués avec la persistance tardive du froid jusqu'au printemps. Le bilan humain est lourd avec 5 morts en montagne (dont 4 ensevelis sous les avalanches).

Chiffres-clés

sur l'activité de contrôles des services de l'Etat en 2010 concourant à la protection des personnes

- 35 visites d'inspection réalisées au titre des installations classées pour la protection de l'environnement
- 162 visites périodiques des établissements recevant du public (ERP), soit 98,10 % des visites programmées
- Plus de 4 000 contrôles sanitaires sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et de loisirs
- Plus de 2 000 contrôles de sécurité alimentaire (dont abattoirs)
- 451 opérations réalisées en matière de sécurité et santé animales
- 343 établissements contrôlés dans le cadre de l'opération interministérielle vacances, correspondant à 1315 actions
- 805 entreprises inspectées au titre de la surveillance des pratiques commerciales



*Plus de 1400 prélèvements ▲
ont été effectués dans les
abattoirs en 2010*

L'Etat soutient la reprise économique et l'emploi dans un contexte socio-économique de sortie de crise

La mobilisation exceptionnelle de l'Etat pour lutter contre le ralentissement de l'économie dès la fin de l'année 2008 est restée constante en 2010.

2010 : une année marquée par une évolution positive de la situation économique aux incidences contrastées sur la situation de l'emploi dans le département :

L'emploi salarié a connu une hausse de **4,02 %** en 2010, retrouvant ainsi le niveau d'emploi d'avant crise, avec 31 857 salariés, toutes activités confondues. Tous les secteurs ont bénéficié de cette progression. Pour autant, la demande d'emploi a continué à se dégrader avec une augmentation annuelle du nombre de demandeurs d'emploi de **4,5 %** pour

la catégorie A et **6,4 % pour les catégories ABC** pour atteindre 7 066 demandeurs (cat. A) et 10 590 (cat. ABC) ; ces progressions sont inférieures à celles constatées au plan régional mais restent supérieures à celles constatées au niveau national. Cette situation, que l'on peut qualifier de sortie de crise, traduit la fragilité de la reprise économique qui s'accompagne d'une progression de l'emploi intérimaire (+ 24%) mais également d'une forte progression du chômage de longue durée (+ 18,2%), qui représente près de 35% de la demande d'emploi dans le département.

Poursuivre la mobilisation exceptionnelle en faveur de la relance de l'emploi

Les partenaires du service public de l'emploi (SPE) ont poursuivi leur mobilisation pour faciliter la relance de l'emploi, l'insertion professionnelle et encourager la formation, avec des actions ciblées notamment en faveur des publics les plus éloignés du marché du travail et le recours aux contrats aidés.

Un recours important aux contrats aidés

Pour accompagner les demandeurs d'emploi en situation fragile, le nouveau contrat unique d'insertion (CUI) a été mis en place. Les services de l'Etat et de Pôle Emploi ont mené une campagne d'information très active auprès des employeurs potentiels qui a permis, au 31 décembre 2010, d'obtenir les résultats suivants :

1 465 contrats aidés signés dont 1 117 pour le secteur non-marchand (CAE) et 348 pour le secteur marchand (CIE). Les CAE ont bénéficié pour moitié aux associations, notamment les ateliers et chantiers d'insertion et les crèches, aux établissements publics d'enseignement (16 %), sanitaires (15 %) et aux collectivités locales (16 %).

Parmi ces contrats, 100 CAE et 30 CIE ont fait l'objet d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) signée entre l'Etat et le Conseil Général.

Cette mobilisation exceptionnelle de l'Etat correspond à un

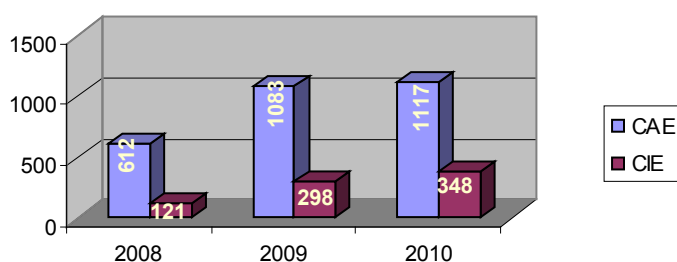
engagement financier de plus de **10 millions d'euros** (soit une augmentation de 203 % sur 3 ans).

L'emploi des publics prioritaires

L'accompagnement des jeunes vers l'emploi a été poursuivi, notamment dans le cadre du partenariat avec les collectivités territoriales et les partenaires sociaux. La Mission Locale a accompagné 3 085 jeunes (+ 6% par rapport à 2009) dont 1 287 nouveaux accueils (+ 7,7% par rapport à 2009) et 424 jeunes ont intégré le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale). Parallèlement, 351 jeunes sont sortis de ce dispositif en 2010, dont 146 vers l'emploi durable.

La formation en alternance occupe toujours une place importante dans le département [898 contrats d'apprentissage et 177 contrats de professionnalisation conclus en 2010 (soit +2,8% par rapport à 2009)].

Evolution du nombre de CUI au cours des 3 dernières années dans le département des Alpes de Haute Provence



La conduite des actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées dans un cadre renouvelé depuis la disparition des plans départementaux d'intégration des travailleurs handicapés (PDITH) a permis la mobilisation de **676 114 euros** pour 52 aides aux postes pour les 4 entreprises adaptées du département et 5 entreprises employant des personnes en situation de handicap lourd vont bénéficier pendant trois années du versement de l'aide au poste gérée par l'AGEFIPH.

Afin d'encourager et faciliter la reprise d'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), **le dispositif « Aide personnalisée de retour à l'emploi » (APRE)** a bénéficié à 345 allocataires du RSA pour un montant global de 203 356 €. Ces aides portent sur la garde d'enfants et la mobilité (location de véhicules, permis de conduire, « bons carburants » etc...).

Enfin, la redynamisation du conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) et la poursuite du plan d'action en faveur du **secteur de l'insertion par l'activité économique** se sont traduites par la mobilisation de **426 515 euros** conventionnés directement auprès des ateliers-chantiers d'insertion, entreprises d'insertion et associations intermédiaires. Une nouvelle Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) s'est installée sur Manosque permettant d'offrir des solutions complémentaires pour le public en insertion. Près de 140 contrats aidés (CAE) ont également été financés pour les chantiers d'insertion sur l'année. Au 31 décembre 2010, l'insertion par l'activité économique, qui repose sur 19 structures d'insertion, a permis à 236 personnes (contre 270 en 2009) de bénéficier d'une sortie dynamique (sortie vers l'emploi durable ou vers un emploi de transition ou sortie en formation pré-qualifiante ou qualifiante...) et à 761 personnes d'avoir un accompagnement (contre 892 en 2009).



◀ Association intermédiaire «Les fils d'Ariane» à Digne-les-Bains

Garantie du respect de la législation du travail, de la prévention des risques professionnels : zoom sur l'activité de l'inspection du travail en 2010

Trois actions spécifiques ont été conduites :

- sur les risques cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction, notamment dans le secteur du BTP, en procédant à des contrôles «amiante» lors de travaux de démolition,
- sur le processus d'évaluation des risques professionnels,
- sur l'amélioration de la situation des salariés en situation précaire.

L'inspection du travail a réalisé **696 interventions** représentant un effectif contrôlé de 6 279 salariés. L'intervention a été forte dans le BTP qui reste un secteur important en raison du nombre de chantiers sur le département et du risque d'accident du travail élevé. Au total, 54% des interventions ont porté sur le respect de la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité et 19% sur le contrat de travail, l'emploi et la formation.

Le soutien à la création d'activités ou d'emplois

En 2010, dans le cadre du **dispositif NACRE** (Nouvel accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises), ont été réalisés, avec l'appui de quatre opérateurs conventionnés, 100 accompagnements pré-création d'entreprises (sur 100 conventionnés), 126 accompagnements-prêts (sur 130 conventionnés) et 104 accompagnements post-création (sur 107 conventionnés). Par ailleurs, **19 conventions de promotion de l'emploi** ont été signées en 2010, représentant un soutien financier de 261 280 €, au profit d'actions confortant ou créant de l'emploi, telles l'appui à la mobilité pour l'emploi, l'accompagnement délocalisé à la création d'entreprises, l'appui au développement des associations, les initiatives du Comité de bassin d'emploi, l'aide à la constitution de groupements d'employeurs et, enfin, la mise en œuvre du plan d'accompagnement vers l'emploi des personnes en chantier d'insertion. En outre, afin de conforter et de développer le secteur des services à la personne, l'Etat (UT DIRECCTE) a poursuivi l'accompagnement des organismes prestataires en vue de leur structuration et de leur professionnalisation.



Chiffres-clés

sur la mise en œuvre du plan de relance dans les Alpes-de-Haute-Provence (2009 - septembre 2010)*

Soutien à l'investissement :

- investissement public : 5 603 387 € de participation financière de l'Etat
- investissement des entreprises publiques : 33 806 050 €
- investissement des collectivités locales : 11 511 408 € de FCTVA remboursés par anticipation par l'Etat

Soutien aux entreprises :

- 146 entreprises bénéficiaires de prêts ou garanties de prêts OSEO
- 37 médiations réussies
- 27,7 M€ d'économies liées à la suppression de la taxe professionnelle au profit des entreprises

Soutien à l'emploi :

- 271 bénéficiaires du dispositif amélioré d'activité partielle
- 6 786 bénéficiaires de la mesure d'aide à l'embauche dans les entreprises de moins de 10 salariés « zérocharges TPE »
- 2 542 contrats aidés
- 1 257 contrats en alternance
- 251 bénéficiaires de convention de reclassement personnalisé

Mesures en faveur des ménages :

- soutien des revenus : 32 389 bénéficiaires
- logement : 14 PASS Foncier, 357 bénéficiaires d'Eco prêt à taux zéro.

* Source : ministère auprès du Premier ministre chargé de la mise en oeuvre du plan de relance

Accompagner les entreprises en difficulté

Cet accompagnement se fait au travers de plusieurs dispositifs :

La poursuite de l'activité des comités locaux de veille économique

La Commission départementale de financement de l'économie (CDFE), présidée par le Préfet et composée des principaux représentants des secteurs économiques et des représentants des banques, la Cellule Opérationnelle de Suivi (COS), réunissant autour du Préfet les chefs de services financiers de l'Etat et l'UT DIRECCTE, ont continué à être réunies régulièrement en 2010 afin notamment d'effectuer un diagnostic de la situation économique locale, et en particulier du rétablissement d'un fonctionnement normal du marché du crédit aux entreprises, de décliner localement et de suivre les engagements pris par les banques au niveau national et de s'assurer d'un traitement approprié des dossiers reçus au titre de la médiation du crédit. Par ailleurs la Commission des chefs des services financiers (CCSF) a été réunie à 7 reprises en 2010, aboutissant à l'octroi de 12 moratoires (représentant 1,16 M€ de dettes fiscales ou sociales) et au maintien de 176 emplois.

La mise en œuvre de mesures alternatives aux licenciements économiques

Les entreprises du département ont encore largement utilisé la mesure chômage partiel (33 575 heures indemnisées en 2010 contre 11 214 en 2009). La nouvelle mesure Activité Partielle Longue Durée (APLD) a, pour sa part, bénéficié à 4 entreprises concernant 39 salariés.

Soutien exceptionnel au secteur de l'agriculture en 2010 :

1,650 M€ d'aides attribuées aux agriculteurs bas-alpins (600 dossiers retenus) dans le cadre du Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA)



Mobiliser les dispositifs de revitalisation des territoires et d'anticipation des effets des mutations économiques sur les entreprises

Une mobilisation soutenue en faveur du territoire de la Moyenne-Durance

Pour solder la convention de revitalisation économique conclue en décembre 2005, l'objectif d'emplois n'étant pas atteint, Total Développement Régional (TDR) a accepté en décembre 2009, à l'issue de négociations où la préfecture a pris une part active, de verser un million d'euros supplémentaire pour constituer un « **fonds Moyenne Durance** » destiné à financer des projets d'investissement sur le territoire de la Communauté de Communes de Moyenne Durance (CCMD). Pour l'utilisation de ce fonds, une convention a été signée le 29 avril 2010 entre l'État, les collectivités locales (conseils régional et général, CCMD), les chambres consulaires, la Mission de Développement Économique (MDE), OSEO et 7 banques partenaires. Un comité local de sélection a été créé, sous la présidence du Préfet, pour étudier les demandes présentées. En 2010, 6 dossiers ont été retenus pour un montant total de 172 000 €.

Au-delà de la mise en place de ce fonds spécifique, une **nouvelle convention de revitalisation** a été signée, après plusieurs mois de négociation, le 17 décembre 2010, entre l'Etat et ARKEMA France, pour une durée de 36 mois, en accompagnement du nouveau plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) notifié par ARKEMA en début d'année 2010. La participation de l'entreprise, destinée à financer 6 actions de revitalisation, a été fixée à 505 000 €. Dans ce cadre a été actée la mise en place d'une cellule de reclassement inter-entreprises ; son objectif est de traiter les conséquences du nouveau PSE sur les sous-traitants de

l'entreprise et sur les emplois induits et d'aider ces salariés à trouver une solution d'emploi durable (35 bénéficiaires potentiels pour un montant de 70 000 €).

Enfin, **une action de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** (GPEC) territoriale a été engagée sur le Val de Durance à l'effet de croiser les besoins en ressources humaines des entreprises du secteur (industries de process) et les compétences des actifs présents sur le territoire.

▼ Site Arkema



Le département bénéficiaire du fonds national de revitalisation des territoires (FNRT)

Fin novembre 2009, la zone d'emploi de Digne-les-Bains a été déclarée éligible au FNRT et dotée d'une enveloppe initiale de prêts de 1 million d'euros. 8 entreprises du pays dignois mais aussi du carrefour Durance-Bléone et de la vallée de l'Ubaye en ont bénéficié, pour un montant total de prêts de 1,235 M€.

Bilan 2010 de la mise en œuvre du contrat de redynamisation de la vallée de l'Ubaye (CRVU)

Les avancées des 5 dossiers retenus dans le cadre du CRVU, signé le 7 mai 2009, sont les suivantes :

- **création d'une filière bois** (bois énergie et bois d'œuvre) : l'actualité de ce projet en 2010 a été, au regard de l'augmentation du coût total après la signature du CRVU, la recherche de financements complémentaires. Elle a pris la forme d'une candidature au titre des Pôles d'Excellence Rurale (PER). Le dossier n'a pas, pour l'heure, été retenu,
- **création d'un centre de balnéothérapie** : la subvention Etat prévue dans le CRVU (0,6 M€) a été accordée et engagée en 2010,
- **création d'un hôtel d'entreprises** : cette opération a effectivement été lancée en 2010 avec, pour le bâtiment 19, l'obtention des autorisations d'urbanisme et le lancement des marchés,
- **création d'une maison franco-italienne** : l'année 2010 a été consacrée à la maturation du projet et des partenariats et à la constitution du dossier ALCOTRA,
- **création d'un centre d'accueil universitaire** (projet SEOLANE) : ce projet est également devenu réalité en 2010 avec l'obtention des autorisations d'urbanisme et le lancement des marchés afférents.

▼ Quartier Craplet à Barcelonnette



Le département largement bénéficiaire du dispositif « Zones de revitalisation rurale » :

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières (faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique). Le classement en ZRR permet aux entreprises de ces territoires de bénéficier d'avantages fiscaux conséquents, notamment lors de leur création. Par arrêté du 30 décembre 2010, les communes de Montagnac-Montpezat, Puimoisson, Reillanne, Rougon, Saint-Laurent-du-Verdon ont été classées en zones de revitalisation rurale avec effet rétroactif au 1er janvier 2010, portant ainsi à 140 le nombre de communes du département classées en ZRR.

Centre d'accueil universitaire SEOLANE ▼



L'Etat est garant de la cohésion sociale et de la solidarité

La solidarité nationale à l'égard des personnes en situation de fragilité constitue l'un des premiers devoirs de l'Etat, tout particulièrement dans un contexte socio-économique dégradé. En 2010, ses services se sont donc mobilisés afin de décliner localement les priorités gouvernementales fixées en matière d'accès à l'emploi¹, au logement, d'égalité des chances et de solidarité envers les populations les plus fragiles. La mise en oeuvre de cette politique renforcée de cohésion sociale se fait en partenariat avec les collectivités locales et, en particulier, le Conseil Général.

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement

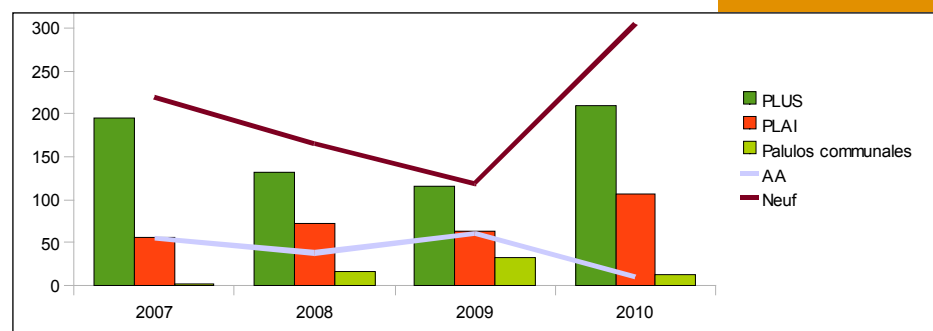
L'engagement d'une démarche concertée sur la question de l'habitat dans les Alpes-de-Haute-Provence

L'Etat, en partenariat avec le Conseil Général, a décidé d'engager l'élaboration d'un **Plan Départemental de l'Habitat (PDH)** afin que les acteurs publics du territoire appréhendent, de manière globale, la question de l'habitat dans toutes ses composantes. L'étude préalable au PDH, engagée en 2010, s'est appuyée sur un diagnostic des marchés locaux de l'habitat afin d'acquérir une connaissance approfondie des mécanismes, d'identifier les points d'appui et les points faibles et de déterminer la stratégie de l'Etat et du Département en matière de politique de l'habitat. Dans le cadre de la concertation, les premiers éléments du diagnostic ont été présentés aux élus et acteurs du logement en juillet 2010.

Le soutien à la construction de logements sociaux locatifs

L'Etat a poursuivi son soutien à la production de logements sociaux, en particulier dans les zones les plus tendues du département, comme le bassin de Manosque. 2010 confirme la dynamique de production de logements sociaux constatée depuis quelques années, notamment sur les segments Prêts locatifs à usage social (PLUS) neufs. Au total, **347 logements sociaux** ont été financés en 2010 pour un montant total d'aides de l'Etat de 2 760 000 €.

Les objectifs de réalisation 2010, fixés par le niveau régional à **335**, ont été atteints et même dépassés sur les logements les plus sociaux (Prêts Locatifs Aidés d'Insertion).



¹ On renverra, sur cet aspect, aux pages 18 à 19 du présent document



▲ Programme de construction les patios de Jade à Manosque (41 logements)

Chiffres-clés

sur la situation du parc social dans les Alpes-de-Haute-Provence

- Environ 8 000 logements conventionnés, répartis dans 67 communes
- 800 places en foyers et résidences sociales

Un nouvel outil de programmation concertée du logement social : les conventions d'utilité sociale

Pour mieux orienter la programmation des logements sociaux, la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement a créé les conventions d'utilité sociale (CUS). Signées pour 6 ans entre l'Etat et les organismes bailleurs, elles instaurent une vision stratégique partagée avec ces organismes pour mieux adapter l'offre de logements aux besoins locaux. En 2010, la direction départementale des territoires s'est fortement impliquée dans la phase de négociation de cette convention avec la société Habitations de Haute-Provence.

◀ Evolution de la production de logements sociaux

Une action toujours dynamique en matière de lutte contre l'habitat indigne

Avec un parc de logements indignes important dans les Alpes-de-Haute-Provence, la lutte contre l'habitat indigne y constitue un enjeu majeur. L'action des services de l'Etat en la matière (DDT et ARS) est depuis de nombreuses années particulièrement dynamique qu'il s'agisse du repérage de logements insalubres ou indignes (29 arrêtés d'insalubrité pris en 2010 sur proposition de la DT ARS) ou de l'attribution de subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) pour les travaux de mise en conformité (668 000 €). Quatre études de repérage et de résorption de logements insalubres (MOUS LHI) ont permis de diagnostiquer plus de 300 logements, dont 20 % ont fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité réparable. Enfin, pour les propriétaires réfractaires aux injonctions, des travaux d'office sont mis en oeuvre par l'Etat, à leurs frais ce qui représente une vingtaine d'opérations en cours en 2010, pour un budget de 400 000 €.

■ La lutte contre l'habitat indigne (LHI) couplée à des actions d'aménagement dans les centres anciens

La LHI accompagne la requalification de centres anciens dégradés, dans lesquels la DDT utilise le levier de l'habitat social pour rendre opérationnelles des études d'aménagement. Le logement s'insère alors dans une démarche de dédensification, de réhabilitation d'espaces publics, voire de création d'équipements publics, permettant l'amélioration significative de l'image d'un quartier. Dans le cadre de ces opérations, l'habitat social créé offre des logements de qualité, parfaitement intégrés dans le tissu urbain, permettant une mixité sociale en cœur de ville ou village et le logement de ménages très défavorisés.

3 opérations de résorption de l'habitat indigne (RHI) sont significatives dans le département :

- la RHI de Forcalquier, quartier Marius Debut, lancée en 2001 et inaugurée fin 2010. C'est une opération exemplaire qui comporte 14 logements sociaux, des ateliers d'artistes, ainsi qu'une nouvelle esplanade publique ;
- La RHI de Manosque visant à supprimer le bidonville de La Loubière, occupé par des tsiganes, en cours de réalisation ;
- La RHI de Sisteron, approuvée par la commission interministérielle fin 2010.

Le montant des aides de l'Anah pour la RHI se sont élevées à 1 968 000 € en 2010.



Réhabilitation de l'îlot Marius Debut à Forcalquier

■ Un pilotage renforcé de la politique de lutte contre l'habitat indigne

Face à la montée en puissance de la politique de LHI et du volume important des mesures exécutées d'office par les

services de l'Etat, un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne a été mis en place début 2010. Placé sous l'autorité du Secrétaire Général de la préfecture et réunissant les services de l'Etat concernés par cette politique (DT ARS, DDT, DDCSPP, STAP, DDFIP, Procureur), il permet de renforcer le pilotage et la coordination de l'action des services de l'Etat dans la mise en œuvre de la LHI.

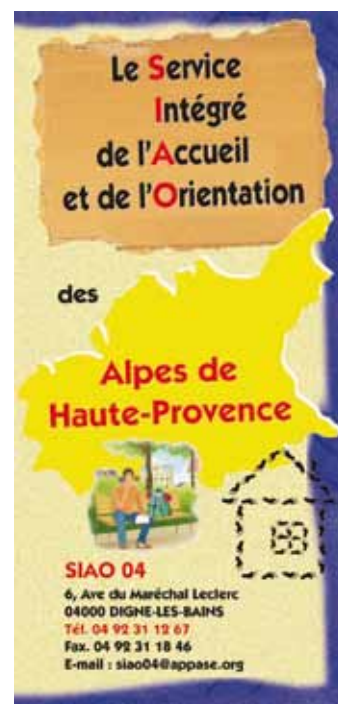
Un engagement renforcé en faveur du logement des personnes défavorisées

Cet engagement en faveur de l'hébergement et du logement des personnes défavorisées a été renforcé, en 2010, par la mise en œuvre de différents dispositifs :

■ l'adoption d'un Plan Départemental pour l'Accueil, l'Hébergement et l'Insertion des personnes mal logées ou sans abri (PDAHI) :

Ce plan est la concrétisation départementale du chantier national 2008-2010 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées. Élaboré en lien avec les différents services et partenaires de l'Etat en la matière, il définit, pour les années 2010 à 2014, les actions à mettre en place sur le territoire bas-alpin afin d'organiser la planification territoriale de l'offre d'hébergement dans la perspective de l'accès au logement (autonome ou adapté). Certaines actions ont été mises en place en 2010. Il s'agit notamment de :

- la création d'un service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) en novembre 2010 ; ce service a pour objet d'assurer, sous l'autorité du Préfet, un dispositif de veille sociale et de coordination des acteurs de l'accueil, de l'hébergement et du logement pour permettre l'orientation des personnes vers les solutions les plus adaptées à leur situation. Dans le département, la gestion opérationnelle du SIAO a été confiée à l'association APPASE, déjà gestionnaire du 115 et du service d'accueil et de l'orientation de Digne-les-Bains. La gestion des places d'hébergement d'urgence est opérationnelle depuis le 1er novembre 2010. L'Etat a apporté un financement de 25 000 € au démarrage du dispositif,



- l'augmentation de l'offre de logements adaptés, avec l'ouverture d'une résidence sociale sur Manosque pour accueillir des femmes en difficulté et/ou victimes de violences (4 logements ouverts en mars 2010 et les 8 autres le 1er janvier 2011) et l'accompagnement de deux projets de création de résidences d'accueil pour les personnes en souffrance psychique sur les communes de Digne-les-Bains et Manosque d'une capacité respective de 25 et 30 places,

- l'élargissement de l'offre d'hébergement d'urgence sur des secteurs qui en étaient dépourvus, avec la signature, en novembre 2010, respectivement d'une convention « Accompagnement vers et dans le logement » (AVDL) avec l'association AUSSI pour couvrir les besoins sur le territoire de Barcelonnette et d'une convention « Accueil de jour » signée avec La Croix Rouge pour couvrir les besoins de première urgence sur le territoire de Sisteron.

■ **La mise en place de la nouvelle commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)**, prévue par la loi du 25 mars 2009 portant mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions. Co-pilotée par l'Etat et le Conseil Général, elle a pour objet d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions en coordonnant l'action des partenaires. Elle s'est réunie deux fois en 2010. Les commissions d'arrondissement se sont réunies, pour leur part, quatre fois en 2010 (3 fois à Digne-les-Bains et une fois à Manosque).

Vers un nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage des Alpes-de-Haute-Provence est arrivé à échéance en février

Chiffres-clés

sur l'activité de la commission de médiation « droit au logement opposable » en 2010

- 60 recours enregistrés,
- 67 décisions dont 18 classements sans suite, 16 rejets, 27 décisions reconnaissant le caractère urgent et prioritaire de la demande de logement, 6 décisions d'orientation vers l'hébergement.

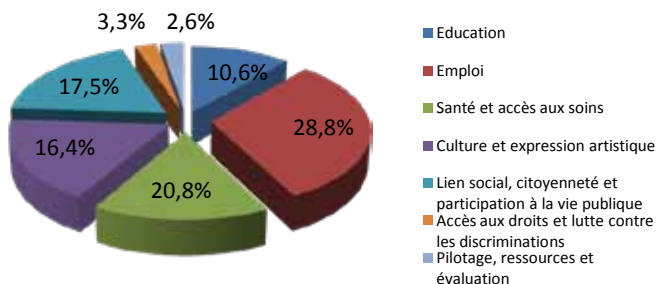
2010. Une étude préalable à la révision du schéma a été confiée par l'Etat, en novembre 2010, au cabinet Lieux Dits, pour évaluer les actions du précédent schéma et proposer des améliorations, notamment pour l'accueil des gens du voyage en déplacement avec, en particulier, la recherche de terrains pour l'implantation d'une aire de grand passage.

Accroître l'égalité des chances et lutter contre les discriminations

Poursuivre l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires

Les 2 contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) du département (Digne-les-Bains et Manosque) ont été prorogés pour l'année 2010, marquant ainsi la poursuite de l'engagement de l'Etat aux côtés des collectivités locales. 32 actions ont été financées, prioritairement dans les domaines de l'emploi, de la santé, du lien social et de la culture pour un montant total de **217 000 €**.

Répartition des crédits par thématique



Favoriser la réussite éducative

Durant l'année 2010, les actions départementales se sont axées sur la consolidation des dispositifs du premier degré et sur la mise en application de la réforme du lycée (classe de seconde). L'accueil des élèves porteurs de handicap reste une priorité départementale, de même que la lutte contre le décrochage scolaire.

A la rentrée scolaire 2010-2011, **26 170 élèves²** ont été accueillis dans les établissements d'enseignement public du département (chiffre comparable à celui de 2009) dont :

- 14 095 dans les écoles,
- 7 211 dans les collèges
- et 4 864 dans les lycées publics.

1 970 élèves étaient par ailleurs scolarisés dans les établissements d'enseignement privé.

Chiffres-clés

2010 sur les moyens de l'action éducative dans les Alpes-de-Haute-Provence

- 169 écoles publiques, dont 10 écoles à classe unique et 29 écoles en regroupement pédagogique intercommunal
- 18 collèges
- 6 lycées
- 7 classes d'Intégration scolaire (CLIS) dans les écoles et 6 unités locales d'inclusions scolaires (ULIS) dans le 2^{sd} degré
- 3 Sections d'Enseignement Professionnel (SEP) en lycées polyvalents
- 2 lycées des métiers
- 1 lycée d'enseignement agricole
- 1 établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
- 1 école internationale P.A.C.A. à Manosque
- 1 institut universitaire technologique
- 1 982 enseignants (1^{er} et 2^{sd} degrés)

▼ *Le lycée agricole de Carmejane a accueilli 215 élèves à la rentrée 2010*



■ Le soutien à la réussite scolaire

L'année 2010 a vu la consolidation de tous les dispositifs d'aide aux élèves éprouvant des difficultés à l'école, par l'application pleine et entière des programmes dans toutes les classes de l'école primaire, le développement d'une conception globale de la conduite des apprentissages de l'école au collège, la poursuite de l'accompagnement personnalisé dans les 1^{er} et 2nd degrés et la promotion des innovations de toute nature du type « un livre pour l'été » ou « le dictionnaire encyclopédique des enfants de France ».

■ L'accompagnement à la scolarisation en milieu ordinaire pour 265 élèves porteurs de handicap

L'accompagnement des élèves handicapés constitue toujours une priorité au sein du système éducatif. Ainsi, les unités locales d'inclusions scolaires se développent dans le second degré (6 au total, dont une ouverte en 2010 au sein du collège du Mont d'Or à Manosque). Par ailleurs, l'Etat a mis à la disposition des familles 99 accompagnants à la vie scolaire (13 collectifs et 86 individuels) permettant ainsi à 265 élèves de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles.

■ La lutte contre le décrochage scolaire

Une organisation spécifique du repérage et de la prise en charge des jeunes sortis du système de formation initiale a été mise en place autour de la plate-forme départementale de suivi et d'appui à ces jeunes (anciennement coordination locale). Cette instance répond à deux objectifs : mieux repérer les jeunes sortis prématurément du système de formation initiale et leur proposer des solutions de formation ou d'insertion. Le repérage s'effectue via une fiche de liaison que chaque structure de formation initiale (lycée ou CFA) renvoie à la responsable de la plate-forme départementale. 182 jeunes ont été signalés et accompagnés en 2010 (15% proviennent des CFA, 85% des établissements scolaires). 39 % sont retournés dans le système de formation initiale.

Zoom sur l'école internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le 2 septembre 2010, l'école internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur de Manosque accueillait, dans ses locaux définitifs situés quartier de Chante Prunier, un peu plus de 400 élèves, issus de 31 nationalités différentes, de la maternelle au lycée. Outre les enfants des collaborateurs ITER, l'école accueille des élèves du bassin de vie de Manosque et plus largement de la Région PACA. Au-delà du français, cinq sections linguistiques sont actuellement ouvertes dans le 1^{er} degré (anglaise, allemande, italienne, chinoise, japonaise). Une sixième section (espagnole) existe à partir du collège. Par les compétences présentes, la diversité des langues et cultures des élèves, l'école internationale constitue naturellement un facteur d'ouverture à l'international pour les écoles et établissements du bassin de Manosque et, plus largement, des Alpes-de-Haute-Provence.



2010 : année de consultation et d'expérimentation sur les rythmes scolaires

Le département a participé au débat national en vue de la présentation d'un rapport pour la mi-mai 2011. Deux modalités ont été privilégiées : un site internet (www.rythmes-scolaires.fr) et un débat public à la mairie de Digne-les-bains animé par l'Inspecteur d'académie. En outre, l'opération « Cours le matin, Sport l'après-midi » a été expérimentée à la rentrée 2010 dans deux établissements scolaires du département (Ecole internationale de Manosque et collège A. Ailhaud de Volx).

■ Le soutien à l'équipement informatique des écoles du département

Dans le cadre du projet « Ecole numérique » lancé en avril 2009 par le Ministre de l'Education Nationale en faveur de l'informatisation des écoles des communes rurales de moins de 2 000 habitants, 45 écoles du département ont été équipées de matériels informatiques performants conformes au cahier des charges national. Cet équipement a bénéficié d'une subvention de l'Etat représentant 80 % du coût HT de l'équipement choisi, jusqu'à concurrence de 9 000 €. Ce dispositif national a été complété localement par un soutien de l'Etat au travers de la dotation de développement rural ; 15 dossiers ont été financés à ce titre en 2010 pour un montant global de subvention de 76 069 €.



Action phare : la création d'un internat d'excellence à Barcelonnette

En lien avec le contrat de redynamisation de la vallée de l'Ubaye, a été acté le 10 février 2010 en Conseil des Ministres, le projet de création, à Barcelonnette, d'un internat d'excellence au sein de la cité scolaire André Honorat.

Lors d'une réunion de concertation tenue le 20 janvier 2010, sous la présidence conjointe du Recteur d'Académie et du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, les différents partenaires financiers du projet (Etat, conseils régional et général, communauté de communes de la vallée de l'Ubaye et commune de Barcelonnette) ont convenu de la nécessité de construire un **projet éducatif attractif**, articulé en particulier autour d'activités sportives, culturelles et linguistiques à destination de l'ensemble des élèves de la cité scolaire.



L'internat d'excellence a ouvert ses portes dans des locaux provisoires dès le 1er septembre 2010 permettant ainsi d'accueillir 42 élèves issus de quartiers défavorisés.

L'Etat, au travers de l'agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), a alloué 60 000 € pour le fonctionnement de l'internat d'excellence en 2010 (transports scolaires, équipements divers, activités sportives, culturelles...).

Soutenir les actions en faveur de la jeunesse, de la vie associative et du milieu sportif

■ Le soutien à l'engagement des jeunes au travers du service civique

Le service civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager sur la base du volontariat pour une mission d'intérêt général au service de la collectivité. En contrepartie, l'Etat leur verse une indemnité de 442 € par mois. Dans le département, le lancement du dispositif a été concrétisé par l'organisation de 6 réunions d'information à destination de 500 associations et collectivités. Des interventions spécifiques ont par ailleurs été mises en place par la DDCSPP, en charge du dispositif, pour répondre à des demandes spécifiques (SDIS, internat d'excellence de Barcelonnette, mairie de Sisteron, district des Alpes (football), fédérations d'éducation populaire, UDAF...). Fin 2010, 14 postes de volontaires étaient créés au sein de 9 structures (5 clubs sportifs, 2 associations socioculturelles et 2 associations à caractère social). Par ailleurs, 10 volontaires ont été accueillis dans le département au titre des agréments nationaux.

Accueil des jeunes hors du temps scolaire : un bilan 2010 satisfaisant

La DDCSPP habilite près de 600 accueils de jeunes par an (environ 500 séjours de vacances avec hébergement (principalement organisés en été) et plus de 90 accueils de mineurs sans hébergement ouverts toute l'année sur l'ensemble du département). 150 établissements disposent d'une autorisation pour recevoir ces groupes. Le bilan des 35 contrôles opérés en 2010 a mis en évidence un fonctionnement satisfaisant des séjours organisés dans le département et la prise en compte par leurs responsables de la sécurité physique et morale des mineurs.



■ La poursuite du partenariat avec les grandes fédérations de jeunesse et d'éducation populaire du département

Ce partenariat est opéré au travers de conventions d'objectifs pluriannuelles signées entre l'Etat (DDCSPP) et les FRANCAS, la Fédération départementale des foyers ruraux, la Ligue de l'enseignement et Sport Objectif Plus pour :

- l'appui à la vie associative à travers l'animation d'un centre de ressources et d'information des bénévoles,
- la formation continue d'animateurs et l'accompagnement de réseaux d'animateurs,
- le suivi de projets locaux en secteur rural.

L'Etat apporte un soutien financier annuel de 20 000 €.

■ Le soutien au développement des pratiques sportives dans un cadre sécurisé

773 071 € ont été consacrés par l'Etat, au travers du Centre national de développement du sport (CNDS), au soutien au développement des pratiques sportives dans le département dont :

- 390 880 € pour l'aide aux projets des 144 clubs locaux et des 40 comités départementaux que compte le département,
- 52 670 € pour le soutien aux plans Sport Emploi en cours et 24 000 € pour la création de 2 nouveaux emplois dans le cadre de ces plans,
- 273 200 € d'aides pour la création ou l'amélioration de 4 équipements sportifs,
- 32 321 € pour la mise en place d'actions relatives à l'accompagnement éducatif dans près de 40 établissements scolaires du département.



200 000 € ont été alloués au CNVV de Saint-Auban pour l'acquisition de planeurs

Au-delà de ce soutien financier, les services de l'Etat (DDCSPP) accompagnent les clubs sportifs, par le biais de conseils techniques et pédagogiques, dans la mise en place de leurs projets.

Cette mission de soutien est complétée par l'exercice **d'une mission de contrôle visant à garantir la sécurité des activités et leur encadrement.**



▲ *Opération inter-services de contrôle dans le Verdon*

A ce titre, 79 visites ont été effectuées en 2010 dans 52 établissements intervenant essentiellement dans le champ des activités dites « à risque », telles que le vol à voile, le parapente, le rafting, le canyoning et les parcours acrobatiques en hauteur. Une attention particulière a été portée aux conditions de pratique des sports aériens dans le département eu égard aux nombreux accidents mortels dénombrés en 2009, avec la mise en place d'actions de prévention spécifiques en lien avec les fédérations sportives concernées, ainsi qu'aux activités sportives pratiquées sur le secteur du Verdon. Dans ce cadre, des missions d'expertise ont été réalisées sur les sites « eaux vives » pour contrôler l'activité des professionnels. Parallèlement des sessions de formation et d'information ont été mises en place sur l'utilisation des équipements de protection individuelle dans le cadre de la pratique de ces activités à risques.



La lutte contre les violences faites aux femmes et la promotion de l'égalité homme-femme

Déclarée « Grande cause nationale 2010 », **la lutte contre les violences faites aux femmes** a fortement mobilisé le délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE). Les principales mesures inscrites dans le plan global triennal 2008 – 2010 de lutte contre les violences faites aux femmes mises en œuvre localement depuis 2009 ont ainsi été renforcées en 2010 avec :

- l'organisation d'actions locales de sensibilisation et d'opérations de communication interne et externe, la tenue de réunions de travail et d'échanges animées par le DDFE avec les services de police, de gendarmerie et le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), le Conseil Général et les structures d'hébergement (sensibilisation des agents au phénomène des violences conjugales, accueil et prise en charge des femmes victimes, orientations...),
- la création d'un groupe de travail sur la prévention des violences sexistes en milieu scolaire chargé de proposer dès 2011 un plan d'action auprès des jeunes,
- la création d'un groupe de travail sur la prise en charge globale des auteurs de violences conjugales dans la perspective de l'adoption d'un protocole de prise en charge et de suivi des auteurs de ces violences.



▲ *Site internet gouvernemental dédié aux femmes victimes de violences (www.stop-violences-femmes.gouv.fr)*

37 714 € ont en outre été alloués pour la promotion de l'égalité des hommes et des femmes en soutien des actions suivantes :

- accompagnement et suivi des créatrices et repreneuses d'entreprise dans les Alpes-de-Haute-Provence,
- dispositif départemental de prise en charge des femmes victimes de violence conjugale,
- fonctionnement du lieu d'accueil pour les femmes étrangères et issues de l'immigration de toutes origines,
- étude sur la prise en charge interdépartementale des auteurs de violences conjugales,
- permanences juridiques assurées par le CIDFF des Alpes-de-Haute-Provence,
- festival « Femmes en scène » Edition 2010 « Femmes et sexualité », colloque départemental sur le thème « les enfants exposés aux violences conjugales », journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

Assurer la nécessaire solidarité envers les populations les plus vulnérables

La protection et la prise en charge des personnes les plus fragiles

En 2010, les efforts ont été poursuivis **en faveur de la prise en charge des personnes âgées** pour respecter l'objectif national de diversification de l'offre par le biais notamment du Plan Solidarité Grand Age et du Plan Alzheimer. **136 places supplémentaires** correspondant à une palette d'offre diversifiée (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), accueil de jour, services de soins infirmiers à domicile, hébergement temporaire Alzheimer) ont ainsi été autorisées en 2010. Par ailleurs dans le cadre de la mesure 16 du plan Alzheimer, 6 pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) d'une capacité globale de 80 places et une unité d'hébergement renforcé (UHR) ont été autorisés en fin d'année. Au total, **890 513 euros ont été alloués** par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) à la prise en charge des personnes âgées dans le département.



▲ Ouverture en octobre 2010 d'une nouvelle maison de retraite à Volx d'une capacité de 80 places autorisées

Le soutien de l'Etat à l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées a également été poursuivi en 2010 au travers d'aides financières. Au titre de la cohésion sociale, 312 246 euros du BOP 157 « handicap et dépendance »³ ont été alloués afin, notamment, de poursuivre le partenariat avec la maison départementale des personnes handicapées (participation à la commission des droits et de l'autonomie, aux réunions d'attribution de la prestation de compensation du handicap, co-présidence du Conseil départemental consultatif des personnes handicapées...). Au titre de l'ARS, les mesures nouvelles CNSA et crédits d'Etat ont été de 1 680 038 € soit une augmentation de crédits supplémentaires de + 7,35% en 2010 par rapport à 2009.

En outre, **109 dossiers de mise aux normes d'accessibilité** d'établissements existants recevant du public ont été instruits dans la perspective de l'échéance de 2015.

Un plan d'actions pour l'intégration des populations immigrées

La DDCSPP a décliné le programme régional 2010-2012 pour l'intégration des populations immigrées basé sur quatre priorités :

- faire connaître les processus d'intégration, valoriser la culture et la mémoire de l'immigration,
- améliorer l'accueil des primo arrivants,

- faciliter les parcours d'intégration par l'accès aux ressources fondamentales,
 - agir sur les publics prioritaires (femmes et immigrés âgés).
- Le diagnostic réalisé à l'automne 2010 a abouti à une déclinaison départementale visant 3 territoires principalement concernés (Manosque, Digne-les-Bains et le carrefour Bléone-Durance).

Accès à la citoyenneté française :

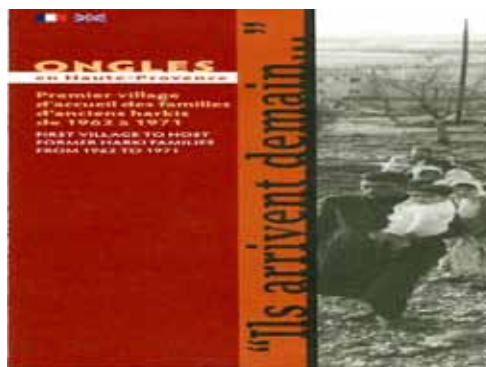
142 personnes ont été accueillies dans la nationalité française en 2010.

Citoyenneté et devoir de mémoire

Les services de l'Etat (service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, délégation militaire départementale, inspection académique, sous-préfecture de Forcalquier...) concourent à la transmission de la mémoire combattante en direction des jeunes générations au travers de plusieurs dispositifs :

- organisation du concours national de la résistance et de la déportation, dédié aux collégiens et lycéens,
- mise en œuvre, en partenariat avec le Souvenir Français, du concours des Petits Artistes de la Mémoire (PAM) ; ce concours permet aux élèves de CM1-CM2 d'approcher l'histoire de la Grande Guerre en faisant des recherches sur le parcours d'un Poilu dont le nom figure sur le monument aux morts de leur commune ou de leur village et en produisant un carnet écrit par les élèves et illustré d'images, de photos et de tous documents qu'ils ont recensés ; 4 classes ont participé à ce concours lors de l'année scolaire 2010-2011,
- participation à des expositions qui permettent de mettre en lumière des pages de l'histoire française contemporaine (expositions « désobéir pour sauver, des policiers et gendarmes Justes parmi les Nations » à Reillanne, « Les Français Libres et leur chef, le général de Gaulle » à Manosque, « la Bataille des Alpes, les combats oubliés Ubaye-Juin 1940 » aux Archives départementales).

Par ailleurs, l'Etat a apporté un soutien conséquent à la Maison d'Histoire et de Mémoires d'Ongles, dédiée à l'histoire de la communauté harkie des Alpes-de-Haute-Provence.



³ Les crédits du BOP 157, dont le périmètre a fortement évolué en 2010, sont destinés à financer des actions garantissant les droits et la promotion de l'autonomie sociale et de la citoyenneté des personnes âgées ou handicapées (fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées, actions de lutte contre les maltraitances, groupes d'entraide mutuelle...).

L'Etat promet un aménagement et un développement durables du territoire départemental

La mission de l'Etat est de réguler et de garantir les grands équilibres du territoire afin de permettre un développement durable et harmonieux dans le département pour que l'espace soit partagé d'une manière respectueuse des activités de chacun aujourd'hui et demain. Il s'agit de préserver la capacité de décision des générations futures en n'obérant pas les marges de manœuvre de demain par un développement irréflecti.

Accompagner le développement compétitif du territoire

Cette mission se décline en trois axes principaux : le soutien aux projets de développement d'acteurs privés et publics, l'élaboration d'une stratégie de développement économique autour des énergies renouvelables et le soutien au développement des infrastructures du département.

Le soutien aux projets de développement économique du département

Ce soutien se fait au travers d'aides financières mais également d'appuis techniques et administratifs, apportés dans le cadre de « guichets » d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets placés sous la responsabilité de chaque sous-préfet. Ce soutien s'exerce à l'égard des grands projets structurants et des multiples initiatives publiques ou privées.

■ Une mobilisation toujours soutenue autour des projets ITER et de la vallée des énergies

Les services de l'Etat, et plus particulièrement le Sous-Préfet de Forcalquier, ont poursuivi le travail partenarial engagé à l'effet de **favoriser le développement industriel associé au Val de Durance autour du projet international ITER**. Les efforts ont porté sur la mise à niveau des infrastructures du secteur manosquin pour permettre l'accueil des entreprises, de cabinets d'études et bureaux,

le suivi de l'achèvement des grands chantiers manosquins (école internationale, ZAC de Chante Prunier, ZI des Grands Champs, gare multimodale ...), le renfort des contacts avec le projet ITER et le développement de la connaissance des perspectives d'implantation d'entreprises, la reconnaissance du Val de Durance comme segment majeur de la vallée des énergies.

Sur ce dernier point, l'Etat, en partenariat étroit avec le Conseil Général, dépositaire de l'appellation, s'est fortement mobilisé dans **la mise en place des bases du projet de la vallée des énergies**, autour de 2 axes : adosser le développement industriel du Val de Durance au projet ITER (évoqué ci-dessus) et renforcer et accompagner l'implantation des entreprises du secteur des énergies nouvelles et renouvelables. Dans ce contexte l'Etat, aux côtés du Conseil Général, a mené à bien un nombre conséquent d'actions en 2010 : poursuite de l'animation et de la gestion du guichet unique photovoltaïque départemental, actualisation du document de recommandations, réalisation du projet de Schéma des énergies nouvelles et renouvelables, inscription de la filière bois énergie dans le cadre du nouvel appel à projets lancé au titre des pôles d'excellence rurale.

■ Un outil spécifique de soutien aux projets structurants des territoires ruraux : les Pôles d'excellence rurale

Lancé en 2005, le label Pôle d'Excellence Rurale (PER) est attribué à des projets de développement économique innovants situés sur un territoire rural fondés sur un parte-



nariat entre des collectivités locales et des entreprises privées. Ces projets fédérateurs doivent permettre de structurer localement les territoires concernés et favoriser des aménagements de proximité.

La deuxième génération de ces PER a fait l'objet d'un appel à projets le 9 novembre 2009 : pour la première vague, 3 projets ont été présentés et 2 ont été retenus en juillet 2010 et labellisés par décret en décembre 2010 :



- **Pôle enfance de la communauté de communes de Haute-Provence** : aide totale 858 000 €,

- **Pôle développement des filières économiques d'intérêt territorial présenté par le pays de Haute-Provence** : aide totale 1 188 738 €.

Pour la deuxième vague, la préfecture a traité 10 candidatures en octobre, le département ayant été celui où le nombre de dossiers présentés a été le plus important (26 au niveau régional).

■ Un accompagnement financier de l'Etat et de l'Europe qui reste conséquent malgré le contexte budgétaire contraint

L'appui à l'investissement des collectivités locales

- Les fonds d'Etat :

Ce sont 7 075 586 € qui ont été attribués par l'Etat aux collectivités des Alpes-de-Haute-Provence en soutien direct à 217 opérations de développement local.

Fonds	Montant attribué	Nombre de dossiers
Fonds National d'Aménagement et de développement du territoire (FNADT) section générale	300 000	1
FNADT - Axe IV.2 du Contrat de Projets Etat Région	906 200	29
FNADT Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA)	1 187 894	27
Dotations globales d'équipement (DGE)	2 963 056	80
Dotations de développement rural (DDR)	1 454 626	42
Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIL)	263 810	38
TOTAL	7 075 586	217

- Les fonds européens

Fonds	Montant attribué	Nombre de dossiers
Fonds européen de développement régional (FEDER)	2 000 000	25
Programme opérationnel interrégional des Alpes (POIA)	1 500 000	10
FNADT Convention Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) - axe 3	360 000	44



Centre d'incendie et de secours de Saint-Vincent-les-Forts La Bréole.
L'Etat a apporté un soutien financier à sa construction à hauteur de 26,30 %



Le soutien à l'investissement des entreprises

L'entreprise SANOFI-SYNTHELABO à Sisteron a bénéficié, en 2010, d'une prime à l'aménagement du territoire (PAT) de 800 000 € pour le maintien de 200 emplois et la réalisation de 43 925 000 € d'investissements sur une période de 5 ans.

Le soutien aux services, à l'artisanat et au commerce

120 355 euros provenant du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) ont été alloués à 10 porteurs de projet en 2010.

Le projet éco-citoyen de Pierrevert (réalisation d'un pôle restauration bio/terroir intergénérationnel, d'une nouvelle crèche multi-accueil et d'une salle multi-activités), bénéficie d'un soutien de l'Europe et de l'Etat représentant 61,65% du coût total de l'opération



Une stratégie partenariale de développement économique et industriel construite autour de la filière des énergies nouvelles

L'Etat et le Conseil Général ont formalisé, en mai 2010, leur volonté d'élaborer une stratégie de développement économique et industriel autour des énergies nouvelles dans le cadre d'un « schéma départemental des énergies nouvelles ».

Ce schéma poursuit trois objectifs :

- renforcer la production d'électricité sur l'ensemble des filières présentes sur le département notamment sur les secteurs photovoltaïque et hydroélectrique, conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement. Le département est à cet égard situé entre la première et la deuxième place des départements producteurs d'électricité photovoltaïque,
- évacuer cette production en renforçant avec les partenaires RTE et ERDF les réseaux de transport d'énergie,
- développer la filière industrielle amont et aval associée, la recherche, l'innovation et la formation dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Fruit d'un important travail concerté et partagé, le schéma est décliné en une cinquantaine d'actions dont le suivi a été confié à un comité de pilotage interpartenarial élargi. Ce « schéma départemental des énergies nouvelles » a été présenté officiellement en janvier 2011.



Ce schéma est la suite logique d'initiatives pionnières prises dans le département dans l'assistance aux porteurs de projets visant à construire une démarche méthodologique globale engagée dès 2008 telles que la mise en place d'un guichet unique « photovoltaïque » et l'élaboration d'un document de recommandation des technologies utilisant le rayonnement solaire dans le département. 22 projets ont été examinés en 2010 par le guichet unique.



Renforcer les grandes infrastructures du département

Dans un département doté d'une vaste superficie et d'un relief accidenté comme celui des Alpes-de-Haute-Provence, l'amélioration des infrastructures de communication, qu'il s'agisse de transport ou de nouveaux moyens de communication, parce qu'elles constituent un facteur de son attractivité et de son développement, est une priorité partagée par l'ensemble des décideurs publics, dont l'Etat.

■ Infrastructures routières et ferroviaires

L'accessibilité du sud du Val de Durance est plutôt bonne et son amélioration dépend davantage de l'organisation des déplacements locaux que de la réalisation de nouvelles infrastructures.

En revanche la question de la desserte de Digne-les-Bains est à nouveau posée suite à l'abandon du projet de liaison autoroutière. Les services de l'Etat travaillent sur plusieurs hypothèses d'amélioration sur place de la liaison routière entre le Val de Durance et Digne-les-Bains. Il est ainsi envisagé d'aménager la RN 85 entre Malijai et la ville chef-lieu mais également de réaliser un raccordement de la RN 85 de Malijai à Peyruis pour la connecter vers le sud à l'A51, le raccordement actuel traversant Les Mées étant une route départementale. Ce type d'aménagement qui correspond aux nouvelles priorités issues du Grenelle de l'Environnement en matière de modernisation du réseau routier doit contribuer à :

- Améliorer la qualité environnementale des infrastructures et le cadre de vie des riverains (traitement antibruit, déviations localisées) ;
- Optimiser son fonctionnement en améliorant la fiabilité des temps de parcours et la sécurité routière ;
- Renforcer l'accessibilité des territoires.

Aucune solution n'étant écartée a priori c'est à l'issue de la concertation et au vu de l'ensemble des contraintes que les choix techniques seront arrêtés en cohérence avec le programme de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI) en cours.

2010 a vu le lancement de la dernière phase de réali-

sation des créneaux du Gévaudan et des compléments d'étude pour la déviation de Barrême.



▲ Chantier des créneaux de Gévaudan ▼



Complémentaire, le projet de réouverture de la ligne ferroviaire Digne-les-Bains-Château-Arnoux-Saint-Auban participe à la recherche d'une meilleure organisation des déplacements locaux et d'une continuité souhaitable du mode ferré vers le sud de la région PACA et vers le nord. Dans le cadre du contrat de projets Etat-Région, 1,4 M€ de crédits ont été débloqués par l'Etat (350 K€), la Région (600 K€), le Département (350 K€) et Réseau Ferré de France (100 K€) pour l'étude de cette réouverture. La convention de financement a été signée en décembre 2010. Par ailleurs, les travaux de débroussaillage de la ligne ont été réalisés dans le cadre de chantiers d'insertion en septembre et octobre 2010 et payés à parité par l'Etat et la Région. Toutes les informations relatives à ce projet et à ces études ont été présentées aux élus concernés lors d'une réunion d'information organisée à leur attention, le 11 octobre 2010.



▲ Gare ferroviaire de Digne-les-Bains

■ Le développement du numérique

L'extension de la couverture du territoire par les réseaux de téléphonie mobile et par le haut débit constitue un enjeu majeur d'aménagement et de compétitivité du territoire.

C'est la raison pour laquelle l'Etat et le Conseil Général ont décidé de se doter d'un schéma directeur territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Un comité de pilotage a été installé le 17 décembre 2010 et a validé les 4 axes du futur schéma :

- assurer la couverture Très Haut Débit sur l'ensemble du département pour 2025 et à 70 % en 2020,
- améliorer la couverture en téléphonie mobile sur les sites à enjeux, sur les axes de transport prioritaires et sur l'ensemble du territoire,
- permettre le 5 juillet 2011 le passage à la télévision en mode numérique dans de bonnes conditions,

TNT : un enjeu d'intérêt général pour accroître l'offre de nouveaux services auprès de la population et améliorer la couverture du territoire en Internet haut et très haut débit par la libération de fréquences.

Après sa création en 2009, le groupement d'intérêt public (GIP) France télé numérique a été missionné pour coordonner les nécessaires actions d'information et d'accompagnement à destination des téléspectateurs et des élus. Plusieurs dispositifs d'aide financière ont été arrêtés par l'Etat qui a prévu une compensation des frais engagés par les particuliers et les collectivités territoriales pour la réception de la télévision numérique. Par ailleurs le 17 décembre 2010 la commission de transition vers le numérique a été installée avec le lancement des rencontres entre le GIP France Télé Numérique et les collectivités qui ne seront pas couvertes après la bascule au numérique.



- encourager le déploiement des boucles locales Haut Débit qui permettent de servir des secteurs difficiles dans le cadre d'un dispositif Europe/Etat/Région/Département.

Une quinzaine de boucles locales sont d'ores et déjà réalisées ou en cours d'instruction sur les secteurs de Seyne, Saint-Jurs, les territoires des communautés de communes Lubéron Durance Verdon, La Motte-du-Caire-Turriers et Haute-Provence. Le Conseil Général a décidé de s'inscrire comme maître d'ouvrage du projet et son dossier d'engagement dans le cadre régional a pu être déposé en octobre 2010 auprès de la préfecture de région pour le financement de l'étude préalable à la définition de la méthodologie retenue pour développer le très haut débit sur les territoires.

Par ailleurs, les opérateurs de téléphonie mobile ont été mobilisés autour des problèmes de couverture du département, suite à une réunion tenue en préfecture le 8 octobre 2010 avec l'ensemble des opérateurs. Trois actions ont été lancées pour assurer une meilleure couverture des sites à enjeux (sites SEVESO, ouvrages remarquables...), des axes de transport prioritaires (préfecture/sous-préfectures (mesure du niveau de couverture de ces axes) et des territoires ruraux enclavés (diagnostic de terrain engagé par le biais de l'association des maires).

Veiller à l'aménagement équilibré du territoire

Au travers d'une politique partagée et planifiée de gestion des espaces

■ La charte du foncier

L'initiative portée par la chambre d'agriculture d'élaborer avec le concours de la Direction Départementale des Territoires une charte foncière partagée avec les communes sur la préservation du foncier agricole a abouti à la signature de cette charte le 23 avril 2010. Loin d'être une contrainte de plus dans la difficile élaboration des documents d'urbanisme, ce document est un engagement des cosignataires de partager le projet d'avenir de l'agriculture tout en assurant le développement du territoire par une consommation parcimonieuse et raisonnée de l'espace. Dans cette perspective, divers documents sont en cours d'élaboration pour aider les communes, notamment le cahier des charges des études visant à analyser la problématique agricole communale et un projet de règlement type des zones agricoles adaptable au cas de chaque commune.

■ L'accompagnement des collectivités locales dans la planification et la gestion des espaces

Les services de la Direction Départementale des Territoires assistent les collectivités locales dans l'élaboration des documents d'urbanisme et incitent celles qui en sont encore dépourvues à s'en doter. Au 31 décembre 2010, **135 communes disposent d'un document d'urbanisme** qui bénéficient à plus de 93 % de la population départementale. Le nombre de procédures d'élaboration ou de révision générale a augmenté ces trois dernières années : 84 sont en cours au 31 décembre 2010, 65 concernent des PLU et 19 des cartes communales. L'association à ces travaux du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine permet d'introduire dans les débats une réflexion sur la protection et l'aménagement qualitatif de l'espace.

A noter qu'un nouveau modèle de porter à connaissance (PAC) a été établi fin 2010 pour intégrer les éléments de la loi Grenelle II et construire un document synthétique plus facilement utilisable. Il tient compte également du travail

réalisé en 2009 et 2010 pour mieux intégrer le développement durable dans le PAC de l'Etat. Le STAP les assortit d'une proposition d'analyse urbaine et paysagère et d'un recensement patrimonial.

Il faut souligner que l'urbanisme dans le département est fortement impacté par les lois montagne et littoral et plus récemment par les lois Grenelle : 186 communes sont soumises à la loi montagne et 7 communes autour des lacs de Sainte-Croix et de Serre-Ponçon sont en plus soumises à la loi littoral.

Enfin, 140 communes qui ne disposent pas des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat sont liées par convention avec la DDT qui leur assure une assistance dans ces domaines. En 2010, 114 d'entre elles ont sollicité une intervention dont la moitié en voirie.

Chiffres-clés

Documents de planification opposables fin 2010 :

- 33 PLU,
- 78 POS,
- 24 cartes communales

65 communes ne disposent pas de document d'urbanisme

Les services de l'Etat instruisent les autorisations d'urbanisme pour le compte de 194 communes. En 2010 ont été instruits 6 220 actes :

- 2 049 permis de construire,
- 77 permis d'aménager et de démolir,
- 1 838 certificats d'urbanisme,
- 2 256 déclarations préalables



▲ Forcalquier

Le schéma départemental des énergies nouvelles, présenté plus haut, constitue également un outil de planification équilibrée des différents espaces.

Le département des Alpes-de-Haute-Provence s'est ainsi doté d'outils pour préserver son potentiel agricole, qui constitue un secteur clé de l'économie locale, tout en assurant son développement.

Au travers d'un appui soutenu au secteur agricole

■ Plus de 54 millions d'aides en faveur de l'agriculture bas-alpine

En 2010 a été mise en œuvre **une réforme de la Politique Agricole Commune** qui s'est traduite par un rééquilibrage important en faveur des éleveurs et la poursuite du découplage (aide forfaitaire indépendante de la production) au travers de la mise en place des droits à paiement unique (DPU). Parallèlement ont été créées des aides aux ovins, caprins

et au maintien de l'agriculture biologique.



Chiffres-clés

Montant des aides agricoles en 2010 : 54,92 M€€
dont :

- Dotation Jeune Agriculteur 961 K€
- Aides ovines et caprines : 3,3 M€
- ICHN : 13,7 M€
- PHAE : 4,5 M€€€
- Mesures Agro environnementales : 1,77 M€€
- Aide dé耦plée (D.P.U.) : 23 M€€

Malgré le contexte économique difficile, le département a vu en 2010 quatre-vingts installations d'agriculteurs dont quarante avec la Dotation Jeune Agriculteur. Ces installations permettent de compenser les cessations d'activité.

■ L'Etat aux côtés des éleveurs touchés par les préda-tions du loup

2010 s'est caractérisée par une forte pression du loup sur les troupeaux ovins avec un doublement des attaques et une augmentation des animaux prédatés par rapport aux années précédentes. Son aire de présence s'étend et concerne la quasi-totalité du département. Si les dispositifs de protection (gardien-nage, chiens de protection, clô-tures) sont efficaces, le comportement du loup évolue. Les services de l'Etat ont poursuivi l'effort pour développer les moyens de protection, indemniser les éleveurs et faire évol-uer les dispositifs réglementaires afin de faire face à cette situation. En 2010, 5 tirs de défense ont été accordés et une opération de tir de prélèvement a été mise en place le 3 septembre 2010 sur le secteur du Parpaillon/Ubaye.

Le 27 août 2010, le Président de la République a partici-pé, dans la vallée du Jabron, à une table ronde sur le dévelop-pement de l'élevage de montagne et de la filière ovine avec les représentants du monde agric-ole du département. A cette occasion, la question de la présence du loup a largement été évoquée.



Chiffres-clés

Effectif minimum de loups retenu par l'ONCFS-
CNERA : 18 à 22
Prédation : 207 attaques, 680 victimes :
280 000 € d'indemnisation
68 % des communes du département sont
concernées par la présence du loup
261 troupeaux aidés pour un montant d'aides
engagé de **1 427 006 €** soit :
- 8 % pour la création de parcs
- 14 % pour l'achat et l'entretien de chiens
- 78 % pour le gardien-nage

Au travers de l'intercommunalité

Le travail engagé avec les collectivités locales en vue de la rationalisation de la carte des intercommunalités a été intensifié en 2010, dans la perspective notamment de la mise en oeuvre de la loi portant réforme des collectivités locales. Cette loi, adoptée le 16 décembre 2010, prévoit qu'au 30 juin 2013 le territoire soit intégralement couvert par des établissements publics de coopération intercom-munale à fiscalité propre ; les dernières communes isolées du département devront s'y rattacher. Dans cette perspec-tive il conviendra que soit arrêté à la fin de l'année 2011 un schéma départemental de coopération intercommunale rationalisant le paysage intercommunal. Afin d'anticiper sur un calendrier contraint pour 2011, un état des lieux a été actualisé. Il a servi de point de départ aux discussions nour-ries qui ont été engagées avec les élus dès la fin de l'année 2010. A noter que l'année 2010 a vu l'aboutissement de la procédure de fusion de la communauté de communes Val de Rancure et Intercommunalité du Lubéron Oriental.

*Les communautés de communes :
état des lieux au 1^{er} janvier 2011*



En veillant au maintien des services publics en milieu rural et en garantissant la qualité de l'offre de soins

Les services à la population (services publics et services au public) déterminent très largement l'attractivité des ter-ritoires ruraux. Vaste et faiblement peuplé le département des Alpes-de-Haute-Provence a besoin d'un maillage des services publics afin de permettre à la population de s'y

ancrer. L'Etat y veille au travers de différentes commissions, dont la Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics ou la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale mais aussi en incitant à la mise en place de nouvelles offres de services publics, dans un cadre partenarial. Tel est le cas notamment des **relais de services publics**, au nombre de 8 dans le département, puisque ceux du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure (12 janvier), La Motte-du-Caire-Turriers (30 avril) et du Pays de Seyne (15 octobre) ont été labellisés en 2010. Au sein de ces relais se déroulent des permanences délocalisées dans divers domaines (services sociaux, emploi, formation, santé, logement, associations, permanences administratives – CAF-CPAM...).



Pour ce qui concerne **la présence de la Poste**, au 1er janvier 2010 elle disposait de 96 points de contact sur les 200 communes du département. Grâce à la création de 6 agences postales communales financées par le fonds postal de péréquation territoriale ces 96 points ont pu être maintenus.

L'accès aux soins est aussi une demande forte de la population. Cependant, au regard de la démographie médicale, des disparités importantes apparaissent entre les territoires et de nombreuses zones sont touchées par la

Financement des maisons de santé :

L'Etat participe à leur financement aux côtés des collectivités territoriales. Le Fonds d'Investissement pour la qualité et la coordination des soins de l'Assurance Maladie finance à hauteur de 50 000 €€ maximum par projet pour l'ingénierie et le fonctionnement. Pour l'investissement les financements de l'Etat peuvent varier de 25 à 35 % du coût total.

désertification médicale. Aussi, le Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire a adopté le 11 mai 2010 un plan d'action en faveur des territoires ruraux qui prévoit, notamment, le financement de **250 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)** entre 2010 et 2013. La Préfecture, en lien avec l'ARS, a reçu 5 dossiers de candidature parmi lesquels celui de la MSP de Castellane qui a été retenu par le comité régional de sélection le 27 octobre 2010. A terme, cet équipement réunira 2 médecins généralistes, 3 infirmières libérales, 1 dentiste, 1 cabinet de kinésithérapeutes. Cette maison de santé sera attenante au nouvel établissement public de santé, avec lequel elle communiquera par un sas, qui comprendra un EHPAD, une dizaine de lits de médecine et de soins de suite ainsi qu'une antenne d'accueil inopiné pour les urgences. D'autres projets de MSP sont en cours d'élaboration dans le département. L'Etat appuie ces initiatives.

Par ailleurs, l'année 2010 a vu en avril **l'ouverture du nouveau centre hospitalier de Manosque**, d'une capacité autorisée et installée de 189 lits et places de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO). Cet établissement est doté d'une radiologie conventionnelle, d'activités scanner et IRM. Il gère également, dans le domaine médico-social, 105 lits et places à l'EHPAD de Manosque et 60 lits de géronto-psychiatrie à l'EHPAD de Mane.

Le centre hospitalier de Digne-les-Bains a, pour sa part, développé de nouvelles activités de soins qui ont été agréées et ont reçu une reconnaissance contractuelle. C'est ainsi qu'une Unité de Recours de niveau II en addictologie a ouvert le 8 septembre 2010, le projet de Maison Départementale des Adolescents, porté par le secteur de pédopsychiatrie a bénéficié d'un agrément et d'un financement pour son fonctionnement. Enfin, dans le cadre de la révision du schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) cancérologie le centre hospitalier de Digne-les-Bains a été autorisé comme site de chimiothérapie.



La création de MSP, accompagnée par des aides financières publiques, vise à favoriser l'exercice regroupé de professionnels de santé avec la mutualisation des moyens, la permanence des soins et la prise en charge coordonnée des patients. Dans le département, un premier projet de maison de santé pluridisciplinaires (Castellane) a été retenu en octobre 2010.

Protéger l'environnement

Natura 2000

Le 4 mars 2010, la France a été condamnée par un arrêt de la cour de justice européenne pour transcription insuffisante dans le droit national de la directive habitats. Un décret du 9 avril 2010 a modifié le code de l'environnement en fixant une nouvelle liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une **évaluation des incidences sur les sites Natura 2000**. Enfin, la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 a également modifié ce code en prévoyant l'existence d'une liste locale, complémentaire de la liste nationale, arrêtée par le préfet. Les services de la Direction Départementale des Territoires ont débuté, en 2010, les travaux de concertation pour l'élaboration de la première liste locale. A noter que **deux documents d'objectifs (DOCOB) Natura 2000** ont été approuvés par arrêté préfectoral en 2010 : le site de Vachères le 2 décembre et les sites du Verdon le 7 décembre.

Chiffres-clés

Natura 2000 pour les Alpes-de-Haute-Provence c'est :

- 23 sites au titre de la directive « habitats »
- 4 sites au titre de la directive « oiseaux »
- 30 % de la superficie du territoire concernée
- 2 zones biogéographiques (alpine et méditerranéenne) : importantes mosaïques de milieux
- 17 sites en animation (DOCOB approuvés)



◀ *Isabellae*

La préservation des milieux aquatiques

■ Au travers de l'activité régalienne

La situation en tête de bassin versant permet de bénéficier d'une eau dont la qualité et la richesse biologique méritent d'être préservées. C'est le rôle de la police de l'eau qui instruit les dossiers de prélèvement, rejet et travaux en rivières. Ce sont 26 autorisations, 56 déclarations et pas moins de 245 avis qui ont été produits en 2010 et de nombreux contrôles réalisés sur dossiers et sur le terrain.

■ Au travers de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE pour le bassin Rhône Méditerranée Corse, approuvé fin 2009, voit en 2010 la mise en place des premières mesures de gestion et de protection des eaux :

- Gestion quantitative

Après plus de 5 années de sécheresse, le SDAGE a défini les secteurs du bassin où une réflexion de fond devait être menée au travers de la procédure des Zones de Répartition des Eaux. La démarche vise à estimer les volumes prélevables en moyenne pour les différents usages (eau potable, irrigation) tout en préservant la qualité biologique et chimique de l'eau. En la matière, le département des Alpes-de-Haute-Provence est pilote ce qui lui permet de faire valoir un certain nombre de spécificités telles que le régime méditerranéen et doit permettre de faire évoluer une démarche au départ mal adaptée à notre région et à ses réalités estivales. En 2010, le répit relatif lié à une pluviométrie favorable a été mis à profit pour démarrer ce chantier des Etudes d'Evaluation des Volumes Prélevables qui concernent 7 bassins versants du département.



Opération de jaugeage ▲

- Gestion qualitative

Le classement des cours d'eau au titre de la création ou de l'aménagement des ouvrages constituant des obstacles est en cours. Ce classement vise à préserver ou à restaurer la libre circulation des espèces aquatiques, mais aussi des matériaux. Ce deuxième point est particulièrement important dans les Alpes-de-Haute-Provence, le blocage du transit sédimentaire causant de graves dysfonctionnements (érosion, engravements, débordements).

L'atteinte du bon état des masses d'eau prescrit par la Directive Cadre Européenne (DCE) sur l'eau est un objectif ambitieux dont l'échéance est proche : 2015. Le premier objectif de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines est toutefois désormais atteint avec la mise en service de la station d'épuration de Digne-les-Bains.



▲ Station d'épuration sur lit de roseaux

L'eau vive

Les deux sites majeurs du département le **Verdon** et l'**Ubaye** accueillent une pratique essentiellement commerciale. La problématique dans ces territoires est de concilier l'intérêt économique des activités touristiques, la sécurité des individus et la protection de l'environnement. L'Ubaye a déjà bénéficié de certains aménagements particuliers. Dans le Verdon, l'importante fréquentation concentrée sur une période limitée (la pratique n'est possible qu'en cas de lâchers d'eau par EDF, généralement bi-hebdomadaires en période estivale) appelle une réflexion particulière. Celle-ci, pilotée par la sous-préfecture de Castellane, est menée en concertation avec les collectivités territoriales, le mouvement sportif, les sociétés proposant des activités de pleine nature et le Parc Naturel Régional du Verdon. Elle a pu se concrétiser depuis plusieurs années par la mise en place de signalisation, la réalisation de travaux de mise en sécurité, de nettoyage et de valorisation des sites.

Rivière Ubaye ▶



Se tourner vers l'avenir en préservant le passé, développer la culture

Conservation et mise en valeur du patrimoine

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine réalise des missions de contrôle et de conseil, formule des avis sur les autorisations du droit des sols, de l'urbanisme et de l'environnement. Il assure des permanences de conseil architectural dans 11 communes du département. Il assure également la réalisation de chantiers de réhabilitation en accompagnant les communes sur les différentes phases de travaux. De même, il a en charge la surveillance et la maîtrise d'œuvre pour l'entretien des monuments historiques classés et inscrits à l'inventaire des monuments historiques du département.

En 2010, **3 chantiers importants** ont été conduits, à l'église d'Allos (réhabilitation du décor peint et remplacement des verres blancs des baies du chœur par des vitraux de création), sur la Cour du Cloître de Cruis et à la Cathédrale Saint-Jérôme de Digne-les-Bains (réhabilitation des façades avec utilisation de plâtre)



▲ Réhabilitation des façades de la Cathédrale Saint-Jérôme à Digne-les-Bains



▲ Décor peint de l'église d'Allos

Chiffres-clés

Surveillance et maîtrise pour l'entretien de 212 édifices :

- 96 monuments historiques classés
- 116 monuments historiques inscrits dont la surface des abords représente une superficie de 16 260 ha.

Surveillance de **26 sites classés** et **55 sites inscrits** (dont 2 sites ayant obtenu leur inscription en 2010 : le village de Villevieille et ses abords, sur le territoire de la commune de Val-de-Chalvagne et l'ensemble formé par le château, le vieux village de Mison et leurs abords)

Chiffres-clés

Montant des subventions allouées en 2010 sur les crédits du Ministère de la Culture et de la Communication

- **au titre du patrimoine : 990 156 €, dont :**
 - Entretien des monuments historiques classés et inscrits : 110 146 € (10 chantiers)
 - Abords des monuments historiques : 12 531 € (2 chantiers)
 - Chantiers de jeunes : 25 200 € (9 chantiers)
 - Cathédrale Saint-Jérôme : 176 816 €
- **au titre de la création et de la transmission des savoirs : 513 325 € €**
 - fonctionnement du théâtre de la Durance : 70 000 € €

Une aide spécifique pour la numérisation des cinémas

Un décret publié au Journal Officiel du 2 septembre 2010 a mis en place une aide sélective à la numérisation des salles pour accompagner les exploitants dans cette transition. Désormais, la totalité du financement pour la numérisation des salles de cinéma se fait par les crédits du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée. Cette aide s'adresse aux établissements de un à trois écrans qui ne sont pas, du fait de leur programmation, susceptibles de générer suffisamment de contributions des distributeurs pour couvrir au moins 75 % du coût de leurs investissements et qui ne relèvent pas d'un circuit ou groupement d'exploitants de plus de 50 écrans, à l'instar de l'aide sélective à la création et à la modernisation des salles. Un courrier a été adressé aux maires des communes disposant d'un cinéma leur conseillant de déposer un dossier. Le cinéma de Sisteron est passé à la numérisation dans ce cadre.

Soutien à la culture en milieu rural

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la DRAC apporte également son appui aux lieux de diffusion et de création : bibliothèques, musées locaux, festivals du livre (Les correspondances de Manosque, Forcalquier des Livres, Les rencontres internationales de Lure à Lurs), Festivals de cinéma (rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains et Manosque) ainsi qu'au spectacle vivant (Théâtre Durance à Château-Arnoux-Saint-Auban).



L'Etat assure la gestion fiscale et financière

Il s'agit là de l'une des missions essentielles de la Direction départementale des Finances publiques.

Calculer et recouvrer les recettes fiscales et non fiscales de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes publics

Au niveau de la fiscalité des particuliers, les synergies créées par la fusion avec la mise en œuvre du Guichet Fiscal Unique dans les Services des Impôts des particuliers et des Trésoreries de proximité, l'appropriation par les agents de la dimension foncière qui permet un traitement global des dossiers des particuliers, le pilotage unifié de l'ensemble des missions fiscales qui garantit une plus grande maîtrise des missions, ont permis de réels progrès dans la fiabilisation de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. De même les progrès sensibles accomplis dans le recouvrement de l'impôt placent la DDFiP des Alpes-de-Haute-Provence au premier rang des directions de l'inter région.



Au niveau de la fiscalité des professionnels, l'année 2010 a été marquée par la réforme de la Taxe professionnelle et l'avènement de la cotisation économique territoriale, dont la mise en place a nécessité de la part des Services des Impôts des Entreprises (SIE), un effort tout particulier d'acquisition des nouveaux process et des réformes législatives et de pédagogie vis à vis des professionnels et des élus (cf. page 12).

Chiffres-clés

Impôt sur le revenu :

- 93 118 foyers fiscaux
- 45 968 articles¹ d'impôt sur le revenu
- 20 331 bénéficiaires de la prime pour l'emploi
- 19 583 télédéclarants (17 967 en 2009)
- 75 346 869 € recouvrés

Taxe d'habitation :

- 108 338 articles
- 48 585 234 € recouvrés

Taxe foncière :

- 148 171 articles
- 105 855 569 € recouvrés

TVA :

- 14 638 redevables
- 203 565 353 € recouvrés
- 2 077 télédéclarants (1 478 en 2009)

Impôts sur les sociétés (IS) :

- 4 097 sociétés soumises à l'IS (3 677 en 2009)
- 39 943 000 € recouvrés

Droits sur les successions :

6 203 535 €

3 718 actes présentés à l'enregistrement :

4 386 052 €

Produits divers :

7 096 464 €

Taxes d'urbanisme :

- 1 991 titres pris en charge par la

Trésorerie de Manosque pour 5 809 865€

- 3 443 318 € recouvrés

Taxe de publicité foncière :

16 352 237 €



Le centre des Finances Publiques de Digne-les-Bains ▲

¹ Il s'agit du nombre de contribuables

Zoom sur la réforme de la taxe professionnelle :

Cette réforme a pour objectif de lutter contre une source de déséquilibre et de handicap des entreprises dans la compétition internationale. Elle tend donc à alléger la charge fiscale pesant sur les entreprises, lutter contre les délocalisations, dynamiser les investissements des entreprises, simplifier les démarches des usagers et pérenniser les ressources des collectivités.

Pour les entreprises, cette réforme s'est traduite par la suppression de la taxe professionnelle et de la cotisation minimale de taxe professionnelle et la mise en place de la contribution économique territoriale (CET), comprenant notamment la cotisation foncière des entreprises (CFE) et, pour les seules entreprises dont le chiffre d'affaires annuel excède 152 000 € (avec un mécanisme de dégrèvement total jusqu'à 500 000 €), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Les entreprises ont payé ce nouvel impôt dès 2010. L'étude d'impact de la réforme a mis en évidence que celle-ci

a été **globalement favorable pour la trésorerie des entreprises du département des Alpes-de-Haute-Provence**. Parallèlement, la préservation du niveau des ressources des collectivités locales, prises globalement et individuellement, a constitué une des préoccupations majeures du législateur. Ainsi, les collectivités locales (communes, département) ont voté un taux relais pour l'exercice 2010 (taux de transition) et ont reçu des allocations compensatrices. Dans le département, le montant de la dotation compensation-relais de la réforme s'est élevée à **79,6 M€** et a permis de garantir un niveau de ressources au moins équivalent à celui de 2009 pour l'ensemble des collectivités. A partir de 2011, un mécanisme législatif de garantie des ressources des collectivités locales [Fonds national de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) et système de Dotation de Compensation pour la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)] permettra de préserver le niveau de ressources antérieur des collectivités.

Contrôler le respect des obligations fiscales et lutter contre la fraude

Le contrôle fiscal, au sein de la DDFiP des Alpes-de-Haute-Provence, s'inscrit dans les orientations du Plan Interrégional du Contrôle Fiscal. Il repose sur une couverture du tissu des professionnels équilibrée, une approche globale des dossiers au travers des problématiques patrimoniales, la prise en compte de la fiscalité internationale dans la surveillance active du tissu, la professionnalisation des méthodes de contrôle garantie par un contrôle qualité des dossiers complexes exercé en Direction, une lutte contre toutes les fraudes qui s'appuie sur une mobilisation du renseignement interne et des échanges organisés avec les administrations répressives, ainsi que sur une réactivité du recouvrement dont le Pôle de Recouvrement Spécialisé mis en place le 1^{er} juillet 2010 est le garant. Dans ce cadre 2 156 dossiers ont été contrôlés en 2010.



Contrôler puis mettre en œuvre la dépense publique de l'Etat

Le montant des dépenses de l'Etat payées en 2010 dans le département et retracées dans les comptes de la DDFiP des Alpes-de-Haute-Provence s'élève à **322 702 209 €**.

Les objectifs concernant les délais de paiement des dépenses publiques ont été atteints puisque :

- **Le délai global de paiement²** s'établit à **14,73 jours** (14,54 jours en 2009, l'objectif fixé étant de 17 jours),

- **Le délai de paiement de la TVA** est quant à lui de **2,82 jours** (contre 3,33 jours en 2009).

Le nombre de mandats traités par la DDFiP des Alpes-de-Haute-Provence est passé de 4 763 en 2008, à 4297 en 2009 et **2571** en 2010. Ces chiffres traduisent le changement d'assignation comptable induit par le déploiement du logiciel Chorus-Dépense.

² Il s'agit du cumul des délais d'ordonnancement, de transmission et de règlement rapporté au nombre de factures

Tenir les comptes, exécuter les opérations financières et conseiller les collectivités locales et les établissements publics

La division «Secteur public local» de la DDFiP assure un rôle de conseil au réseau des trésoriers et aux collectivités, il contrôle les comptes des collectivités et des établissements publics locaux et dispense des formations au métier du secteur public local. 1 108 budgets ont été visés en 2010.

Masse financière gérée en 2010 :

Dépenses des collectivités locales : 585 M€
Recettes des collectivités locales : 641 M€

Assurer les missions topographiques cadastrales

La mise à jour du plan s'inscrit dans un contexte marqué par le lancement en 2010 d'une opération d'envergure de **numérisation complète du plan cadastral du département**, outil essentiel en matière d'aménagement du territoire. Cette opération permettra de mieux garantir la qualité de service en répondant aux demandes des utilisateurs, qu'il s'agisse des usagers avec la consultation du plan cadastral de leur commune depuis leur ordinateur via le site internet **www.cadastre.gouv.fr** et l'édition gratuite des extraits de plans, ou des collectivités (Etat, collectivités locales, organismes gestionnaires de réseaux).



Assurer la gestion domaniale et mettre en œuvre la politique immobilière de l'Etat

Concernant la gestion du domaine de l'Etat, il s'agit pour l'essentiel de l'exploitation des ressources du domaine public et privé, de l'octroi des occupations temporaires, et des concessions de logement, de la location des immeubles domaniaux et de la tenue du tableau général des propriétés de l'Etat sous l'application informatique Chorus. **S'agissant des interventions foncières**, cette activité regroupe les consultations de France Domaine dans le cadre des opérations immobilières de l'Etat et des collectivités locales, les acquisitions et les cessions immobilières, les prises à bail, la mission de commissaire du gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation et la mission de commissaire du gouvernement auprès de la SAFER. En 2010, **le produit des cessions** s'est élevé à 850 450 € dont 490 000 € au titre de la Réforme

de l'Administration Territoriale de l'Etat. Enfin, au cours de l'année 2010, l'intervention de France Domaine, dans le cadre de **la politique immobilière de l'Etat**, a consisté, pour l'essentiel, à conclure des conventions d'utilisation.



Immeuble domanial de l'ITEPSA ►
(vendu en 2010)

- **Effectifs de l'Etat et de ses établissements publics dans le département**
- **Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales 2010**
- **Dépenses de l'Etat dans le département en 2010**

Effectifs de l'Etat et de ses établissements publics dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

Services concernés	Effectifs physiques au 31/12/2010
Préfecture et sous-préfectures	148
Direction Départementale des Territoires	196
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	61
Unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	26
Unité Territoriale Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	5
Unité Territoriale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles	7
Délégation Territoriale Départementale de l'Agence Régionale de Santé	33
Direction Départementale des Finances Publiques	359
Douanes	3
Education nationale	2 168
Antenne territoriale de la DIRMed	28
RTM	10
Service départemental de l'Office National des Forêts	96
Service départemental de l'ONEMA	7
Service départemental de l'ONCFS	11
Service Interdépartemental du Renseignement Intérieur des Alpes du Sud	1
Direction Départementale de la Sécurité Publique (dont SDIG)	130
Ministère de la Défense	16
Gendarmerie Nationale	538
Services judiciaires	58
Direction du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	8
Maison d'Arrêt de Digne-les-Bains	30
Direction Interdépartementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	11
Office National des Anciens Combattants	3
Pôle Emploi	102
Météo-France	5
Total des effectifs en poste dans le département des Alpes-de-Haute-Provence	4 060

Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales 2010

Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales (compris plan de relance)	Total 2009	Total 2010			
		Communes	EPCI	Département	Total
Fonctionnement					
Dotations globale de fonctionnement totale (D.G.F.)	97 209 000	47 900 000	13 600 000	37 000 000	98 500 000
Dotations élu local	307 000	315 000	0	0	315 000
Dotations instituteurs	44 500	36 000	0	0	36 000
Compensation des pertes de base de TP et de redevance des mines (1)	1 354 000	884 000	0	0	884 000
Fonds départemental des taxes sur les mutations à titre onéreux	2 145 000	2 948 000	0	0	2 948 000
Equipement					
Fonds de compensation pour la TVA	28 148 000	10 356 993	2 232 722	5 062 000	17 651 715
Fonds de compensation pour la TVA SDIS	597 000	0	0	585 000	585 000
Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	204 000	0	0	170 000	170 000
Subventions de divers ministères (répartition amendes de police)	840 000	855 000	4 700	0	859 700
Dotations globale d'équipement (D.G.E.)	2 897 546	2 456 799	506 257	0	2 963 056
Travaux divers d'intérêt local (T.D.I.L.)	242 241	248 810	15 000	0	263 810
Dotations de développement rural (D.D.R.)	1 495 389	700 496	754 130	0	1 454 626
Dotations globale de décentralisation (D.G.D.)	775 500	147 500	0	600 500	748 000
Dotations départementales d'équipement des collèges (D.D.E.C.)	1 392 000	0	0	1 392 000	1 392 000
Financement des transferts de compétences					
Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	508 000	0	0	475 000	475 000
Fonds de compensation de la fiscalité transférée	341 000	0	0	346 000	346 000
Compensation d'exonérations et de dégrèvements législatifs					
Allocations compensatrices taxe professionnelle, taxe d'habitation, taxe de foncier bâti, taxe de foncier non bâti (1)	7 046 500	4 015 000	625 000	2 133 000	6 773 000
Compensations des pertes de taxe professionnelle (1)	0	37 703 000	13 173 500	28 750 000	79 626 500
TOTAL	145 546 676	108 566 598	30 911 309	76 513 500	215 991 407

(1) Impact de la réforme de la TP en 2010 (compensation-relais spécifique liée à la réforme en 2010)

Dépenses de l'Etat dans le département en 2010

(Vue partielle)

Ministère	Dépenses (hors personnel) comptable assignataire DDFIP 04	Dépenses de personnel comptable assignataire DRFiP 13
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	10 321 382	13 937 856
Solidarité, cohésion sociale	936 746	
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	3 808 288	130 678
Ecologie, développement durable, transport et logement	11 404 375	7 362 559
Budget, comptes publics, fonction publique, réforme de l'Etat	294 836 962	18 831 406
Economie, finances et industrie	89 584	
Travail, emploi et santé	144 745	1 486 860
Education nationale, jeunesse et vie associative	89 999	51 451 861
Justice et liberté	1 069 128	3 498 359
Sport	1 000	
Total	322 702 209	96 699 579

Source DRFiP 13



8, rue du Docteur Romieu
04016 Digne-les-Bains CEDEX
Site internet : www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr

Directrice de la publication : Yvette Mathieu, Préfète

Coordination : Muriel Trérier (Préfecture)

Rédaction : Services de l'Etat

Conception graphique : René Leydet (DDT 04)

Crédits photographiques : Services de l'Etat (Préfecture et Sous-Préfectures, ARS, DDT, DDCSPP, DDFIP, DIRMED, STAP, IA, DRAC PACA, EPLA de Carvejane), Agence de développement touristique, Mairie de Pierrevert, établissement «Les Jardins du Cigaloun», APPASE
Cabinet d'architectes R+4

Impression : DDT 04